

Le Mouvement
Français pour
le Planning
Familial 93

40 ANS DE LUTTE
1972-2012



La Fête
de Saint-Denis
ou les 40 ans de
l'Association
Départementale

A l'occasion de la fête des associations de Saint-Denis qui s'est déroulée le 6 octobre 2012, nous avons tenu un stand, où l'on pouvait trouver toute notre documentation, mais sur lequel vous avez également pu joyeusement faire tomber les clichés grâce au chamboule-tout anti-sexiste !

Une fois tous les clichés à terre, vous avez peut-être eu la chance de remporter : « la trousse de l'émancipation » (contenant : des préservatifs masculins et féminins, des spermicides, de la documentation, des tampons, un « pisse-debout », etc), ou d'autres lots, comme des « moon-cup » (traduction française : récup-règles) ou encore des ouvrages.

Vous avez pu parcourir l'exposition des affiches retraçant les luttes des femmes ces 40 dernières années, et écouter des extraits sonores de témoignages de femmes du Planning : militantes et/ou « usagères ». Pour clore la journée, un superbe gâteau et des friandises, nous ont permis de nous retrouver toutes/tous ensemble, pour lever notre verre aux luttes menées et pour regarder ensemble vers celles à venir...



Sommaire

	Page(s)
Introduction : 1972-2012 : 40 ans de lutte ! 3
IVG «Un enfant si je veux, quand je veux»	... 4 à 7
Accouchement sous X	... 8 à 9
Education sexualisée	. 10 à 13
Violences faites aux femmes	. 15 à 18
Et le plaisir !? 19
«A vous les filles, mes sœurs de lutte» 20



Ce bulletin a été réalisé par les militant-e-s de l'AD 93.
Conception et Graphisme : stephane.cade@yahoo.fr

1972-2012 : 40 ans de lutte !

« On doit se débrouiller toute seule, on n'apprend pas ça à l'école ! » lance une jeune fille lors de l'accueil collectif qui précède la consultation médicale dans nos locaux. Le débat s'anime autour du corps des femmes et du plaisir sexuel, du silence fréquent qui les entoure. En parle-t-on plus dans les familles ou entre ami-e-s, entre partenaires, avec sa/son médecin... qu'on soit ado ou adulte ?

La sexualité reste souvent taboue ou surexploitée à des fins mercantiles par des médias en tous genres. Parce qu'il n'est pas forcément plus évident aujourd'hui qu'en 1972 d'échanger des informations et des expériences d'avortement, sur les rapports sexuels douloureux ou au contraire pétillants, de contraception imposée plus que choisies par les femmes ou encore de violences sexistes, 40 ans après la fondation de l'Association Départementale (AD) de Seine Saint Denis, nous sommes toujours là.

En 1969, quelques militantes du Mouvement Français pour le Planning Familial de Paris s'entendent avec Jacqueline de Chambrun, Médecin-chef de la DDASS¹ de la toute nouvelle Seine-Saint-Denis, pour développer des permanences de planification familiale dans le département. C'est en 1972 que notre association départementale est officiellement créée, profitant des décrets d'application de la loi Neuwirth créant les EICCF et CPEF², parus cette année-là. Elle met en lien les pratiques d'accueil du public, de co-formation de partenaires et les actions collectives, que ce soit les luttes pour la légalisation de l'avortement ou «*contre le sexisme ordinaire*». Dès leur premier bulletin, en 1976, nos camarades identifiaient déjà ce combat toujours d'actualité. Confédérée dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (lui même issu de la Maternité Heureuse qui visait dès 1956 la légalisation de la contraception et l'instauration d'une politique de régulation des naissances), l'AD partage les valeurs féministes et d'éducation populaire revendiquées par le Mouvement. C'est dans cette démarche, autant que par indignation face aux conséquences dramatiques de l'avortement clandestin pour les femmes, que s'inscrivent les premiers pas de l'association. La dissociation de la sexualité et de la reproduction, en ces temps de remise en cause des rôles sexués et des rapports de domination, ouvre la question du contrôle de la sexualité des femmes comme ressort du système patriarcal. L'émancipation des femmes passe par la libération sexuelle !

Dans le même temps, l'accueil du public laisse émerger la question des violences conjugales et sexuelles. Les femmes parlent d'autant plus que la prise de conscience à l'échelle nationale s'amplifie, et ce dès les années 80. Elle s'affirme avec l'expérience des lignes d'écoute téléphonique sur les violences sexuelles créée en mars 1986, puis, en 1992 grâce à celle sur les violences conjugales, et enfin par la création de lieux d'accueil pour les victimes. Il y a eu évidemment des progrès au cours des années dans les esprits comme dans les lois, mais le constat des inégalités sexuées et du sexisme, dont les violences sont la forme extrême, reste patent. Le droit à disposer de son corps, la lutte contre les violences sexistes et pour l'égalité réelle entre femmes et hommes sont toujours nos moteurs.

Le « Planning 93 » se veut aujourd'hui comme hier un espace de mobilisation, relais de la parole des femmes (en tant qu'opprimées), afin d'agir au niveau collectif et politique sur les représentations et les pratiques sociales comme les politiques publiques. Nous défendons l'idée qu'il n'y a pas d'expert-e-s de la sexualité, chacun-e possède et peut s'approprier l'information nécessaire pour choisir d'avoir des enfants ou pas, et choisir sa sexualité. Chacun-e peut se co-former à entendre, informer, orienter à condition de pouvoir analyser ses pratiques en fonction des objectifs de l'action collective, et dans une remise en question répétées du rapport au savoir et des rapports de pouvoir en jeux. Dans ce sens, nous agissons donc aussi avec les garçons et les hommes, questionnant l'oppression des filles et des femmes mais aussi les systèmes de contraintes virilistes dans lesquels ils sont pris.

Notre fonctionnement en autogestion, soit la prise de décision collective et la prise de responsabilité de chacun-e dans le fonctionnement collectif, est en cohérence avec ces valeurs. Ce n'est pas simple tous les jours, ça demande de réfléchir à des garde-fous, mais nous tenons bon.

Des militant-e-s peuvent nous rejoindre, soit pour participer régulièrement à nos luttes, soit pour en partager des expériences qui enrichiront leurs propres modes d'action, dans le contexte de leur choix. La co-formation, les sensibilisations et formations que nous animons ont le même objectif, Et c'est ce que nous nommons politique-relais.

La pratique des accueils collectifs relève de ces réflexions comme de l'expérience de terrain. Les personnes qui viennent nous rencontrer formulent elles-mêmes l'intérêt des allers-retours entre sa propre expérience et celle des autres, l'échange de savoirs, la confrontation d'idées, l'élaboration commune. La convivialité enfin est appréciée et permet pour certaines de rompre l'isolement créé par une décision d'avorter, ou un vécu de violences.

Nous mettons entre vos mains des fragments de cette histoire et de notre quotidien, des souvenirs, des victoires et des colères toujours d'actualité ! Surtout dans une période où les droits sociaux et les services publics sont menacés par des prises de décisions politiques qui ont pour principal effet d'aggraver les inégalités sociales et les discriminations.

Nous commençons par le « droit à disposer de son corps », de vivre librement sa sexualité « *sans répression ni dépendance* » comme le soulignent nos statuts. Quels en sont les acquis, quels en sont encore les freins ? Décider si on veut, quand on veut avoir des enfants n'est peut-être toujours pas si simple qu'il ne semble, quand l'injonction à la maternité ou le « tout pilule » restent la norme, quand on doit taire son avortement (ou sa sexualité ?), quand les centres d'interruption de grossesse ferment, quand les violences conjugales visent à anéantir l'autonomie des femmes qui en sont victimes... Quelles sont encore les luttes à mener autour de la contraception et de l'IVG ?

Parlons des violences justement : c'est au cours d'entretiens pour une contraception d'urgence, un avortement, que la situation de violence émerge. Lors d'un accueil collectif avant la consultation médicale que l'une se met à parler et que d'autres reprennent. Il s'agit alors pour nous de mettre à jour les systèmes et les mécanismes à l'œuvre, et de fonctionner en partenariat. En effet, l'association, qui a de très longue date travaillé sur les violences sexuelles et leur prévention, a pu tisser des liens avec les associations et les institutions qui luttent activement contre les violences sexistes dans le département pour accompagner les femmes, mais aussi prévenir les violences, et donc le sexisme qui en est le terreau.

Nous abordons toutes ces dimensions dans notre démarche d'éducation sexualisée, qui suppose de traiter de la sexualité comme un pan parmi d'autres de la vie sociale, en prenant en compte les rapports sociaux de sexe dans lesquels elle s'inscrit. Comment travailler non seulement auprès des jeunes mais avec les équipes pédagogiques ou éducatives ? Comment favoriser une éducation non-sexiste, depuis la prise en charge de la petite enfance, et diffusée dans tous les espaces de la vie sociale ?

Enfin, parce que le plaisir, en particulier celui des femmes, a si longtemps été méprisé voire condamné, nous concluons par ce beau sujet !
Bonne lecture !

Bonne lecture !

[1] Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
[2] Etablissement d'information et de Conseil Conjugal et Familial ;
Centre de Planification et d'Education familiale

Avortement, la chronologie

1967

Légalisation de la contraception

1972

Création de l'AD orientation des femmes vers l'Angleterre décrets créant les centres de planification

1974

Possibilité d'accès à la contraception gratuit et confidentiel pour les mineures en centre de planification

1975

Légalisation de l'avortement pour 5 ans, jusqu'à 10 semaines de grossesse, entretien pré-IVG obligatoire, autorisation parentale indispensable pour les mineures

1979

Manifestations pour l'adoption définitive de la loi vote définitif de la loi

1982

Remboursement de l'interruption volontaire de grossesse

1984-1986

Aspirations précoces à l'AD

1990

Commando anti-IVG devant la maternité des Lilas

Participation de l'AD à la création de la Création des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC)

Première enquête sur l'état des lieux de l'IVG dans le 93

1993

Loi Neiertz instituant le délit d'entrave à l'IVG

1999

Pilule d'urgence dans les infirmeries des collèges et lycées

4 juillet 2001

Loi relative à l'IVG, à la contraception et à l'éducation à la sexualité : - IVG autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse (suite page 5)

Avortement :

« Un enfant si je veux, quand je veux »

L'avortement intégralement remboursé par la Sécurité Sociale : cette revendication ancienne figurait dans les promesses de campagne de François Hollande, c'est chose faite depuis le 1^{er} avril. Reste toutefois à vérifier quels sont les actes pris en charge dans le cadre du forfait de l'interruption volontaire de grossesse ! Cette bonne nouvelle ne doit pas faire baisser notre vigilance: les dernières années ont vu une dégradation des conditions d'accès à l'IVG. Dans le cadre de la restructuration hospitalière entraînée par la loi Hôpital Santé Patients Territoire (HSPT), de nombreux centres IVG ont fermé leurs portes : en Seine-Saint-Denis, celui de l'hôpital Avicenne, un temps menacé, a finalement été maintenu.

Près de quarante ans après l'adoption de la loi Veil, l'avortement n'est toujours pas totalement dépénalisé. Les délais pour le pratiquer, bien qu'augmentés de deux semaines en 2001, restent très courts. Ils ne sont que de 12 semaines de grossesse en France contre près de 20 aux Pays-Bas. Chaque année, une centaine de femmes ayant dépassé le délai légal pour avorter en France sont orientées par notre association vers des cliniques hollandaises.

En France, contrairement à d'autres pays européens, nous n'assistons pas à une remise en cause de la législation encadrant l'interruption volontaire de grossesse. En revanche, les conditions d'accès à l'avortement se dégradent : les délais pour obtenir une IVG par aspiration dépassent fréquemment les 15 jours et poussent de nombreuses femmes à « choisir » par défaut la méthode médicamenteuse. Si les médecins dans leur majorité se déclarent favorables au droit à l'avortement, beaucoup refusent d'en pratiquer eux-mêmes n'hésitant pas à recourir à la clause de conscience.

Les discours culpabilisateurs concernant le recours à l'avortement continuent à fleurir : si le discours sur le droit à la vie dès la conception est moins fréquent, ce sont les échecs de contraception qui sont pointés du doigt. « Avec tous les moyens de contraception existants, il y a toujours trop d'IVG » ne cessent de dire les bien-pensants...

Pourtant si les moyens de contraception sont maintenant nombreux à disposition des femmes, ils leurs sont encore trop souvent imposés: préservatif masculin, pilule, puis Dispositif Intra Utérin (DIU) après la naissance d'un ou plusieurs enfants. Pour s'approprier sa contraception, encore faut-il pouvoir la choisir et bénéficier de toute l'information nécessaire. Comment s'étonner, qu'influencés par les laboratoires pharmaceutiques, les médecins aient massivement prescrit des pilules de troisième génération très chères et générant davantage de risques que les plus anciennes? En effet, étudiant-es en médecine, il ne leur a été proposé que quelques heures dans tout leur parcours universitaire sur la contraception. Quant à l'avortement, il reste à peine abordé dans le cursus médical et paramédical !



La mise en place de l'IVG médicamenteuse dans notre association départementale

La loi du 4 juillet 2001 a autorisé l'IVG médicamenteuse en ville, mais il a fallu attendre 2004 pour que paraissent enfin ses derniers décrets d'application. Dès 2002, les médecins ne pouvant se fournir en médicaments en ville, des réseaux Ville-Hôpital s'organisent pour offrir l'accès à l'IVG médicamenteuse hors établissement de santé, et ainsi inciter les autorités à régulariser la situation. Le réseau Ville-Hôpital de Seine-Saint-Denis crée ainsi un système d'accès à l'IVG médicamenteuse (les femmes reçoivent l'information au MFPF, mais prennent les médicaments à l'hôpital). A terme, le réseau veut obtenir l'accès de l'IVG médicamenteuse dans les centres de planification du département. Dans cette entreprise, le MFPF doit à la fois servir d'aiguillon à l'Hôpital et au Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Ce dispositif ne dure qu'un an. La promulgation des décrets d'application et la décision du Conseil Général de Seine-Saint-Denis d'autoriser la pratique de l'IVG médicamenteuse dans les centres de planification - alors qu'ils ne sont pas mentionnés dans les décrets - permettent de franchir une nouvelle étape.

Le 22 juin 2005, l'équipe du MFPF met en place, le mercredi matin une consultation dédiée exclusivement à l'IVG médicamenteuse. Le MFPF 93 a été le premier centre de planification en France à mettre en place l'IVG médicamenteuse.

Dans notre association, la consultation « IVG médicamenteuse » se déroule en deux temps : les femmes sont reçues collectivement dans la salle d'attente par deux animatrices, puis elles voient le médecin chacune à leur tour. Les animatrices rappellent les différentes étapes de l'IVG, et répondent aux questions éventuelles. Elles ne sont pas seulement là pour apporter des informations, elles interviennent pour faciliter la circulation de la parole des femmes.

La présence dans le même groupe de femmes qui avortent et d'autres qui reviennent pour la visite de contrôle, entraîne un partage d'expérience concernant l'IVG dans leur vie, dans leur couple et plus généralement dans la société, en évoquant notamment l'injonction à la maternité. Le collectif facilite la déconstruction du tabou qui pèse encore sur l'avortement et met en évidence les freins à une sexualité épanouie. Les femmes peuvent désormais commencer à redevenir actrice de leur vie. L'IVG s'inscrit dans une démarche d'autonomie.

Le partage d'expérience met aussi en lumière les freins à la contraception, et leur permet de sortir de la culpabilisation liée à « l'échec de contraception ». En effet, les femmes sont souvent tenues pour responsables dans le couple de sa gestion, et donc l'IVG serait uniquement de leur faute. L'avortement s'inscrivant dans un contexte inégalitaire entre les femmes et les hommes, l'accueil collectif offre l'occasion de discuter de modèles de couple plus égalitaires.

Notre expérience tend à souligner l'intérêt de cette pratique d'accueil. Cependant elle tombe peu à peu en désuétude et ce, même au sein du MFPF. Il est donc nécessaire de relancer la réflexion à ce propos au sein du Planning Familial mais également dans d'autres structures féministes accueillant des femmes.

L'enquête 2009 sur la pratique de l'IVG médicamenteuse

Nous avons interrogé 100 femmes par le biais d'un questionnaire anonyme. Cette enquête a permis d'établir un premier bilan de l'IVG par voie médicamenteuse au sein du MFPF de Seine-Saint-Denis.

Cette enquête montre que les femmes choisissent principalement cette méthode car les délais d'attente sont plus courts que pour la méthode par aspiration. Ce choix est aussi motivé par la volonté de ne pas se rendre à l'hôpital et de vivre leur IVG dans un endroit non médicalisé.

Elle met aussi en évidence que l'avortement médicamenteux à domicile n'entraîne pas de difficultés particulières pour les femmes. Lors de l'expulsion, elles se montrent capables d'évaluer leur douleur et leurs saignements sans l'aide d'un-e professionnel-le. L'information qu'elles ont eue au MFPF lors de la prise du premier médicament semble suffisante dans la mesure où elles n'appellent pas de façon massive l'association, ni ne se rendent à l'hôpital au moment de l'expulsion.

La perception de l'IVG et de son déroulement est globalement positive pour les femmes qui ont effectué leur avortement via le MFPF. Elles insistent peu sur la douleur éprouvée et davantage sur les aspects positifs de leur avortement.

Nous avons rendu publique cette enquête en espérant que ses résultats rassurent et donnent l'envie à de plus en plus d'équipes de se lancer dans cette pratique !



Des enquêtes pour faire avancer la situation de l'IVG 1976-2012

Après l'adoption de la loi Veil autorisant sous conditions l'avortement, le combat du MFPF de Seine-Saint-Denis a changé de forme. Il a fallu veiller à ce que les femmes puissent accéder effectivement à ce nouveau droit. A partir de 1976, date de parution du premier bulletin et pendant toutes les années 80, le MFPF 93 a publié régulièrement des états des lieux de l'application de la loi dans les structures hospitalières du département et les a partagés avec ses adhérentes.

En 1990, l'AD décide de transformer ces états des lieux informatifs en instrument de lutte. Le développement des attaques contre les centres IVG coïncide alors avec une dégradation importante de la situation de l'avortement. A partir de cette date, le MFPF 93 réalise une enquête tous les deux ans, afin de surveiller et dénoncer régulièrement les difficultés d'accès à l'IVG sur le département.

Outil politique, ce document est largement diffusé : il est envoyé aux pouvoirs publics (Ministère de la santé, parlementaires...), aux établissements de santé, aux associations de consommateurs, aux journaux, afin d'alerter les instances politiques et encourager l'amélioration de la prise en charge de l'avortement. Au fil des années, cette enquête suscite davantage de réactions.

Grâce à notre mobilisation et à ce baromètre biennal, l'accès à l'IVG a toutefois connu quelques améliorations : de 3 cliniques sur 23 qui acceptaient le ticket modérateur en 1990, aujourd'hui, les 6 cliniques restantes l'acceptent. Si en 1990 les femmes étaient hospitalisées d'une demi-journée à 48 heures, en 2012 l'avortement ne se fait plus qu'en ambulatoire, c'est à dire sans hospitalisation. Dernièrement nous avons gagné l'augmentation de la valorisation de l'IVG. Néanmoins, l'acte reste moins valorisé que la prise en charge d'une fausse couche, qui est pourtant son équivalent médical.

Réjouissons nous que tous les établissements, privés comme publics, pratiquent maintenant l'avortement par méthode médicamenteuse et que la prise en charge des mineures s'améliore, même si la moitié des établissements privés continuent de demander l'accord parental¹.

Cependant nous constatons encore des difficultés d'accès à l'IVG. Avant la loi HPST de 2009, nous avons déjà constaté la réduction du nombre de cliniques pratiquant l'IVG : 23 en 1990, 8 en 2012. La conséquence de cette dernière loi de 2009 n'améliore pas l'accès des femmes à l'IVG : les places de blocs opératoires dédiés à l'IVG n'ont pas été augmentés, l'attente pour un premier rendez vous est plus important dans un établissement public que dans un établissement privé. L'autre conséquence est la réduction du choix des femmes en matière de lieux et de méthode pour avorter.

Nous déplorons la non application de la loi concernant le délai légal d'interruption volontaire de grossesse. Nous constatons que plusieurs établissements privés amputent systématiquement les délais légaux de 2 semaines. Le résultat est qu'avant 2001 nous étions en difficulté pour les femmes entre 10 et 12 Semaines d'Aménorrhée (SA), en 2013, nous sommes en difficulté pour les femmes entre 12 et 14 SA.

Enfin, la non lisibilité des tarifs IVG entraîne, dans certains établissements, des dépassements d'honoraires des médecins dans le privé. De plus certains actes sortent du forfait prévu par la loi.

La loi HPST impose une tarification à l'acte, or l'IVG est un acte peu valorisé malgré l'augmentation de sa tarification forfaitaire en 2012. De même, l'IVG est désormais remboursé à 100% pour les femmes bénéficiaires de la sécurité sociale, rien n'indique pour l'instant une uniformisation des pratiques et des forfaits.

2013 : L'IVG est remboursée à 100% , mais pas pour toutes les femmes !

Avril 2013, dans les semaines qui suivent la publication du décret permettant le remboursement de l'IVG à 100% par la Sécurité Sociale, quelques coups de téléphone aux hôpitaux du département nous ont permis de constater que les services qui pratiquent l'IVG ont globalement entendu parler de la nouvelle loi. Toutefois un mois après sa promulgation, quelques hôpitaux ne connaissent toujours pas les modalités de son application. Ce qu'inclut exactement le forfait n'est pas toujours connu. Un hôpital attend toujours les directives officielles pour appliquer la tarification et fait toujours payer le ticket modérateur aux patientes.

Par ailleurs, les femmes sans couverture sociale, les femmes sans-papiers, les femmes souhaitant garder le secret quant à l'IVG ne sont pas concernées par cette loi, mais peuvent jusqu'à présent bénéficier d'une prise en charge financière : restons vigilantes à ce que ce soit toujours le cas !

Avortement, la chronologie (suite)

4 juillet 2001

(suite)

- Plus d'entretien pré-IVG obligatoire sauf pour les mineures IVG médicamenteuse en ville autorisée
- Autorisation parentale assouplie pour les mineures
- Légalisation de la contraception définitive pour les hommes et les femmes
- Autorisation de la publicité pour l'avortement et la contraception

2004

Publication du décret autorisant l'IVG médicamenteuse en ville

2005

Début de la pratique de l'IVG médicamenteuse à l'association
1^{er} centre de planification de France à proposer cette méthode

2008

Campagne régionale d'Ile-de-France « sexualité avortement contraception, un droit, mon choix notre liberté »

Première campagne d'affichage mentionnant l'avortement

2009

Parution du décret autorisant l'IVG médicamenteuse en centres de planification

2010

Pétition contre la fermeture du centre IVG d'Avicenne, celui-ci est maintenu

2013

Remboursement à 100% de l'IVG
Remboursement intégral de la contraception pour les 15-18 ans

¹ L'autorisation parentale n'est plus obligatoire pour les mineures depuis la loi du 4 juillet 2001. Elles doivent être accompagnées de la personne majeure de leur choix.

IVG hors délai légal en France

Depuis 40 ans, notre association oriente en Hollande les femmes ayant dépassé les délais légaux pour avorter en France. En effet, si la France a légalisé le droit à l'avortement jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée (12 semaines de grossesse), les Pays Bas eux, permettent d'avorter jusqu'à 22 Semaines d'aménorrhée.

Orienter les femmes qui ont dépassé le délai légal en France pour avorter à l'étranger fait partie intégrante de notre travail, et nous avons l'occasion de rencontrer régulièrement les deux cliniques hollandaises avec lesquelles nous travaillons.

Ces deux cliniques, situées à Heemstede et à Utrecht, accordent un tarif préférentiel à nos adhérentes. C'est ainsi que les femmes passent massivement par notre association pour avoir les informations et prendre leur carte d'adhérente. Nous constatons au détour de nos entretiens que les motivations de ces IVG sont assez variées, et que l'impossibilité de ces jeunes femmes à en parler à l'entourage proche est souvent abordée.

Nous profitons de cette occasion pour faire collaborer les femmes à notre lutte, celle de dépénaliser l'avortement, afin que riches ou pauvres, les femmes puissent toutes avorter sur le sol français.

Nous espérons que le remboursement de l'IVG à 100% promis par le nouveau gouvernement, aidera les professionnel·le·s à accompagner les femmes dans leur choix, à casser les tabous et rêvons un peu : que l'avortement devienne un acte médical comme un autre, et soit donc réellement dépénalisé !



Des commandos Anti-IVG à Internet

Janvier 1990, un commando anti-IVG attaque la clinique des Lilas. Le mouvement féministe s'interroge sur l'opportunité d'une réponse à ce type d'initiatives. En se mobilisant, ne donne-t-on pas davantage d'importance à ces groupuscules d'excités ? Irruption violente dans les services pour s'enchaîner aux tables d'intervention, interpellation des médecins et des femmes venant avorter, la multiplication de ces commandos inspirés des méthodes violentes des opposants à l'avortement américain devient de plus en plus gênante.

Une riposte s'organise alors. Notre association départementale participe à la première réunion unitaire de ce qui deviendra la coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC). Elle initie aussi un collectif départemental de défense du droit à l'avortement. Les pouvoirs publics sont interpellés afin que soient poursuivis ceux qui portent atteinte au bon fonctionnement des services pratiquant l'avortement. Ceci aboutit au vote de la loi Neiertz qui institue le délit d'entrave à l'IVG (loi du 29 janvier 1993).

De 1990 à 1995, nos bulletins ont régulièrement fait le point sur les attaques d'établissements hospitaliers et plus tard sur les procès pour « délit d'entrave ». Après de nombreuses condamnations et devant l'impopularité dans l'opinion publique des commandos, les mouvements anti-IVG ont ensuite changé de méthode. A partir des années 2000, la toile est devenue un des terrains de jeu privilégiés de ceux qui s'auto-proclament « défenseurs de la vie ». Avançant masqués, ils diffusent leur discours anti-IVG via des sites à l'apparence neutre. Par exemple, le site « IVG.net » renvoie sur une ligne téléphonique qui, sous couvert d'aider les femmes en demande d'avortement, se révèle une entreprise de culpabilisation et de dissuasion des femmes.

Les « antis » sévissent aussi sur les forums qui traitent de santé, véhiculant fausses informations et jugements moraux. Il nous appartient de les dénoncer ! La création du site ivglesadresses.org, à l'initiative de RHEVO, vient par ailleurs faire contrepoids afin d'indiquer les lieux qui pratiquent l'IVG et renvoyer à des informations justes.

Pour une dépénalisation totale de l'IVG

Depuis 2001, la loi autorise l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse en France. Pourtant, chaque année, le cadre restrictif de la loi et sa mauvaise application amènent environ 3000 femmes à trouver une solution à l'étranger (Hollande, Angleterre). Au Planning Familial, nous pensons que toutes les femmes doivent pouvoir trouver une solution en France pour leur avortement.

Une loi restrictive et mal appliquée

La loi Veil de 1974, puis les modifications ultérieures de cette loi, ne dépénalisent que partiellement l'avortement, en maintenant une distinction entre avortement légal et avortement illégal. L'illégalité de l'avortement est définie par les lieux dans lesquels peuvent être faits les IVG, les personnes habilitées à les pratiquer et surtout par la question des délais, c'est-à-dire le terme maximum auquel la grossesse peut être interrompue.

Avec la loi de 2001, l'avortement « sort » du code pénal pour intégrer le code de la santé publique. A compter de cette date, les femmes qui interrompraient leur grossesse dans un cadre illégal ne seraient plus condamnables. Seule la personne ayant procuré cette IVG le reste.

La loi encadrant l'avortement est donc restrictive en terme de délai, puisqu'elle ne permet l'avortement que jusqu'à 12 semaines de grossesse. Elle est également mal appliquée : nombre d'établissements n'offrent pas un nombre de place suffisant pour permettre de répondre à la demande de toutes les femmes, notamment lorsqu'elles sont proches des délais légaux.

Le Planning Familial milite pour la dépénalisation totale de

l'avortement, soit pour l'abolition de toute peine légalement instituée spécifique à l'IVG. L'avortement deviendrait un acte médical comme un autre, avec les mêmes sanctions que pour tout acte médical pratiqué hors des règles de « bonne pratique médicale », comme par exemple l'interdiction d'être pratiqué par une personne ou dans des lieux non habilités ou encore dans des circonstances préjudiciables à la santé...

Trouver une solution pour chaque femme.

Pour le Planning Familial, les femmes sont donc toujours privées du droit légitime à disposer de leur corps. L'accès à la maîtrise de la fécondité est un droit fondamental pour les femmes et l'avortement en est un des moyens.

La limite maximale pour l'avortement, telle que la loi la fixe en Angleterre et aux Pays-Bas, est celle de la viabilité autonome du fœtus soit environ 20 semaines de grossesse. Au Canada, l'avortement est complètement dépénalisé depuis 1988. Il est soumis uniquement aux dispositions applicables à n'importe quelle autre intervention médicale. La lutte pour la dépénalisation est compliquée à mener alors même que les conditions d'accès à l'avortement se dégradent aujourd'hui. Depuis l'instauration de la loi HPST (dite loi Bachelot, 2009) et la remontée en charge des anti-IVG, nos forces militantes sont malheureusement davantage concentrées sur la conservation de nos acquis.



Aspirations précoces : une expérience à renouveler ?

Emmanuelle Piet, Médecin Responsable des centres de planification de Seine-Saint-Denis, et à l'époque médecin militante de l'AD, nous transmet son expérience :

En 1984 le Mouvement Français pour le Planning Familial décide, lors d'un conseil d'administration national, de pratiquer des aspirations précoces dans ses centres de planification. Quelques associations départementales se lancent alors dans l'aventure : Paris, Grenoble, Lyon...et Villepinte, où se trouvait alors le siège de notre association.

Le but de cette décision était de démontrer aux pouvoirs publics que des aspirations précoces, voire des avortements par aspiration, étaient réalisables en dehors des hôpitaux...

A Villepinte nous avons réalisé près de 200 aspirations précoces et nous n'avons déploré qu'un seul échec : une seule femme ayant dû refaire une aspiration à l'hôpital.

La procédure était simple : les femmes venaient avec un retard de règles de moins de 10 jours, un test de grossesse positif qu'elles avaient lu elles-mêmes, le mercredi matin. Elles étaient reçues en groupe, on leur expliquait la technique, devant un café ou un thé, puis elles passaient à tour de rôle dans le cabinet médical. Nous pratiquions l'aspiration avec une petite canule et le vide était fait avec une grosse seringue. L'aspiration durait au maximum trois minutes. La dame revenait 15 jours plus tard avec un nouveau test.

Les 200 femmes ont répondu à un questionnaire, les trois quart avait eu moins mal que lors des règles, 15 % autant que des règles, 5% beaucoup plus mal. A l'époque, nous ne donnions aucun antalgique.

La simplicité de la méthode a été démontrée : aucun incident ni accident. Je me souviens de trois anecdotes :

- Une femme est revenue trois fois pour des aspirations précoces en six mois : elle trouvait plus simple de ne pas avoir de contraception et de venir pour une aspiration lorsqu'elle avait un retard, elle était fâchée lorsque nous avons arrêté...
- Une femme qui n'avait jamais eu de pénétration complète était enceinte : nous avons fait l'aspiration avec un spéculum plus petit, d'ordinaire destiné aux jeunes filles vierges.
- Une femme en montant sur la table gynéco me dit qu'elle n'aurait pas dû tromper son mari. Je plaisante avec elle. Je n'aspire rien et je lui fais mal. Finalement, je lui demande de refaire un test : il est négatif. Elle n'est pas enceinte, elle se punissait. 15 jours plus tard, une autre femme a dit qu'elle n'aurait pas dû tromper son mari. Cette fois-ci, j'ai refait le test de grossesse. Lui aussi était négatif... Les femmes et la culpabilité !!

Après avoir démontré la simplicité des aspirations nous avons dû arrêter en 1986 car la droite avait repris les rênes et les anti-ivg avaient de nouveau le vent en poupe...

Il est peut-être temps, 27 ans après, de recommencer. Ce serait drôlement bien, qu'enfin des aspirations précoces et des ivg par aspiration puissent être faites dans les centres de planification, en plus des ivg médicamenteuses.

La contraception, une libération !

La bataille pour la légalisation de la contraception est une lutte phare du MFPF : c'est d'ailleurs la raison même de sa création, sous le nom de La Maternité Heureuse en 1956. En France, dès le début du 20^{ème} siècle, certaines féministes, des militant-e-s de la libre pensée, des médecins engagé-e-s... portent la revendication de « libre maternité » et cherchent à diffuser informations sur la planification des naissances et moyens de contraception. Elles/ils seront vivement réprimé-e-s, et la loi de 1920 interdisant la « propagande anticonceptionnelle » et assimilant la contraception au crime d'avortement (art. 317 du Code Pénal de 1810) porte un coup durable à ces luttes. Seules les femmes les plus aisées parviennent à se procurer des contraceptifs venus de pays où le « birth control » est entré dans les mœurs. Ce n'est qu'en 1967 que la loi dite « Neuwirth » ouvre la voie vers l'accès généralisé à la contraception.

Le Planning Familial a créé un état de fait poussant au vote de la loi ouvrant, dès 1961 à Grenoble puis à Paris, des permanences de planification familiale proposant de l'information et des moyens contraceptifs. Elles essaieront dans toute la France. L'accès à la contraception sera bien sûr un enjeu de controverse entre natalistes et promoteurs de la régulation des naissances, mais fera débat même au sein du Planning des débuts : c'est qu'il s'agit bien de libération sexuelle et d'émancipation des femmes ! L'étape suivante sera la légalisation de l'avortement, obtenue de haute lutte en 1975. Cette question fera scission au sein du Planning.

Création des établissements d'information et des centres de planification en 1972, remboursement des contraceptifs et possibilité pour les centres de prescrire aux mineures sans autorisation parentale en 1974 : autant de progrès notables dans la possibilité de maîtriser sa fécondité et de vivre une sexualité plus épanouie. Pouvoir décider si l'on veut des enfants... et quand, c'est aussi pour les femmes échapper à l'assignation à la maternité et à la sphère domestique. Enfin, la dissociation de la sexualité et de la procréation pose la question de la sexualité et du plaisir au féminin. Nombre de femmes ayant vécu cette transition témoignent du soulagement profond et du changement fondamental dans leur vie qu'a impliqué l'accès à la contraception. Nombre d'hommes aussi !

Pour le Planning, l'accès à la contraception suppose la promotion de l'éducation sexualisée, et une information la plus complète possible afin que les femmes elles-mêmes soient en mesure de choisir leur contraception. L'efficacité de la contraception n'est pas qu'affaire technique et médicale, elle relève de la possibilité pour les femmes d'être actrices de leur sexualité et de leur démarche contraceptive, quelque soit l'implication de leur(s) partenaire(s) en la matière. La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit ! C'est l'esprit qui anime encore nos permanences et nos consultations.

Aujourd'hui, la bataille n'est pas totalement achevée : le libre accès des femmes à tous les moyens de contraception, notamment en zone rurale, n'est pas encore concrétisé. La persistance du « tout-pouvoir médical », ainsi que le sexisme sous différentes formes limitent toujours l'autonomie des femmes en la matière. Enfin, quid de la contraception masculine ?



Accouchement sous X

Des accompagnements qui nous ont fait penser

Ce que nous écrivions en 1992 :

« Le MFPPF 93 reçoit depuis quelques années, et plus particulièrement ces 2 dernières années, des adolescentes et des femmes avec une demande d'avortement ne pouvant plus être résolue ni en France ni à l'étranger, les amenant parfois à accoucher « sous X ». Le manque de structures d'accueil et de soutien appropriés nous a amené à accompagner ces femmes dans leur cheminement. L'affolement, la solitude, la douleur qu'elles traversent a besoin d'un lieu où s'exprimer. Nous sommes souvent le lieu où elles « découvrent » leur grossesse. Nous sommes les premières dépositaires de leur « secret ». Sans les juger, nous les écoutons. Nous envisageons avec elles des issues dans ce labyrinthe dans lequel elles se sentent piégées.

Elles reviennent souvent nous voir.

Et de semaine en semaine, jusqu'à l'accouchement et parfois après, pendant les 3 mois fatidiques où elles ont la possibilité de reconnaître l'enfant, nous les reverrons : Aïcha, Martine, Linda... Nous mesurons à quel point ces femmes ont besoin d'être écoutées, entendues, respectées, y compris dans leur doute, dans leur contradiction, et surtout dans leur décision finale. Elles viennent nous voir semaine après semaine dans ce lieu où le partage est possible, un endroit où elles sont en confiance. Peut être trouvent-elles là un peu de force pour affronter l'extérieur avec leur secret.

Les premiers temps ce sont les larmes, la peur, la honte, la culpabilité. Et puis on parle de l'enfant à venir, qu'elles portent malgré elles. On voit avec elles la nécessité d'être suivies médicalement pour leur bien-être physique, le leur et celui de l'enfant qui va vivre, qui sera confié à une famille qui l'attend. Elles ont le droit de ne pas vouloir de cet enfant là, elles ne l'ont pas désiré, mais elles peuvent lui offrir une chance de vivre et d'être aimé, on parle de la honte, de la colère d'être seule à devoir supporter ce qu'elles vivent comme un cauchemar. Elles se sentent envahies par un intrus, sales à l'intérieur, elles veulent que « ça » parte. Et puis nous les reverrons, certaines après l'accouchement. Le dégoût de la grossesse, l'impatience d'être libérées fait place aux questions. Ces trois mois sont terribles, ce n'est pas fini. Cet enfant peut devenir le leur si elles le veulent. Que d'hésitations, de rejet, de désir, de peur par rapport à l'avenir !

Nous pouvons les aider un peu à porter ce lourd fardeau jusqu'au bout, celui qu'elles auront décidé finalement.

Et la décision n'appartient qu'à elles seules !

Nous avons attendu parfois sans en avoir clairement conscience, qu'elles « réussissent » c'est-à-dire qu'elles ne reviennent pas sur leur décision initiale. Aujourd'hui nous nous sentons libérées de ce poids, de cet objectif. Pour nous la seule « réussite » c'est qu'elles se sentent en confiance, qu'elles décident seules car c'est elles seules qui devront continuer à vivre avec cette décision quelle qu'elle soit.

Dans l'article consacré à l'accouchement sous X paru dans le bulletin consacré aux 25 ans, l'association a publié plusieurs histoires de femmes qu'elle a accompagnées. Nous avons choisi de republier celle de Martine, car c'est à partir de cet accompagnement que l'AD a réellement commencé sa réflexion.

« Martine a 22 ans. Elle n'a pas eu de rapport sexuel depuis deux ans. Une absence de règles, traitée par un médecin. Mais ça dure. Enfin, il prescrit une échographie : Martine est enceinte de plus de 7 mois. De ce jour, Martine ne rentrera plus dans des jeans. Elle ne peut plus ignorer : son ventre s'arrondit. Et Martine retrouve peu à peu le fil d'une histoire enfouie.

Elle vit seule avec son père. Elle se souvient, comme dans un rêve : l'ombre d'un homme, la nuit se couchant sur elle. Embrouillé au dessus d'elle, le souvenir du visage de son père.

Nous l'avons suivie avant et après l'accouchement jusqu'à la fin du délai des trois mois¹. Elle a repris l'enfant, 3 jours avant l'expiration de ce délai. Elle n'est pas parvenue à nous le dire tout de suite. Nous l'avons appris par ailleurs. Quel espace ne lui a-t-on pas laissé pour qu'elle n'ait pas pu nous le dire. La peur de nous décevoir ? Quel projet avions nous pour elle à sa place ?

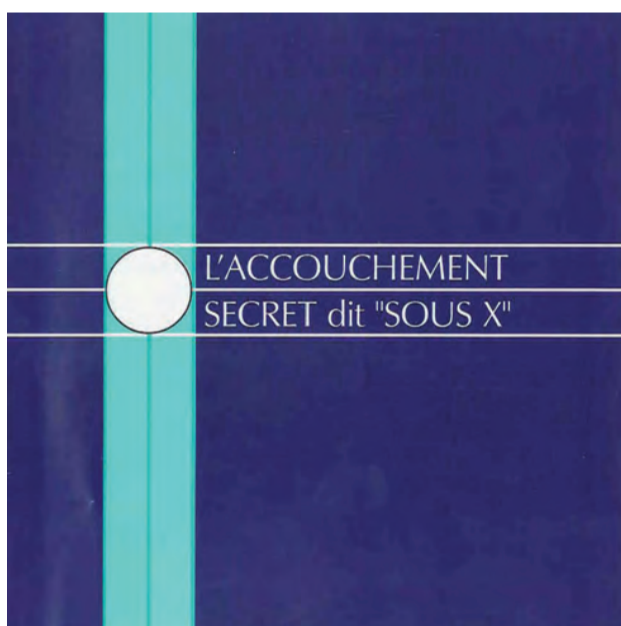
Quelle leçon pour nous, quelle remise en question. Martine vit toujours chez son père avec sa petite fille que l'ASE lui a rendue au bout de quelques mois. »

(1) Note de 2013 - le délai de rétractation est depuis 1993 de deux mois.

De la pratique au politique : défendre le droit des femmes à accoucher dans le secret

Au début des années 90 notre association suit plusieurs femmes enceintes, ne pouvant plus avorter même à l'étranger et ne voulant ou ne pouvant pas garder l'enfant. L'accouchement dit « sous X » est alors une des solutions. Il nous faut apprendre comment les accompagner dans la durée. Il nous est difficile d'obtenir des réponses claires et précises sur leurs droits. En effet, les professionnelles sont très peu formées sur une pratique qui concerne au maximum une trentaine de femmes par an sur le département et l'accompagnement dépend finalement beaucoup des individus qui reçoivent la femme.

L'AD sollicite alors un groupe de professionnelles déjà réuni précédemment autour de la grossesse des mineures sur la ville de Saint-Denis (hôpital Delafontaine, EVAF, CIDFF, ...) pour mettre en place une réflexion / co-formation sur l'accouchement sous X. Nous y convions Catherine Bonnet qui quelques temps auparavant a sorti un livre sur le sujet (« l'accouchement sous X : un geste d'amour ») qui a beaucoup interpellé. Notre travail de recherche commence et nous rencontrons de nombreuses actrices-teuses de la question (état civil, sécurité sociale, juristes, hôpitaux...). Notre objectif est alors de nous former et de réaliser un document d'information clair et complet à destination des femmes elles-mêmes et des professionnelles.



Ce long travail qui nous a réunis 1 fois tous les 2 mois pendant plusieurs années aboutit à l'organisation d'un colloque en l'an 2000 à Bobigny sur le sujet. Il nous a amenées à être auditionnées, en tant que représentantes du MFPP fédéral, par des commissions parlementaires et par le Ministère. Toutes ces années ont en effet été traversées par un mouvement de remise en cause du droit à l'accouchement sous X dans l'opinion publique et dans le débat politique. Celui-ci a abouti notamment à plusieurs modifications législatives.



En 2002, une nouvelle loi a été votée préservant ce droit même si elle le fragilise en invitant les femmes à laisser leur nom dans un pli fermé. Cette loi comporte la création du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) où le MFPP est nommé pour siéger au titre des associations défendant le droit des femmes. Depuis 2012, c'est une militante de notre AD qui siège au titre du MFPP. Ce conseil reçoit les demandes de personnes nées sous X¹ et les levées de secret des mères ou pères de naissance.

Périodiquement, revient la proposition d'un « accouchement sous discrétion ». Celui-ci remet en cause fondamentalement le droit des femmes à accoucher anonymement puisque dans tous les cas elles devraient décliner leur identité. Le lien biologique ne peut donc être rompu. Au bénéfice de l'enfant ou pour maintenir la suprématie du modèle de la famille biologique et de la conception que l'on a de la femme qui doit être mère ?

Le MFPP association féministe a toujours défendu le droit des femmes à accoucher dans le secret de leur identité, même si les militantes n'avaient dans l'ensemble que peu –voire pas– de pratique de terrain. Notre pratique en Seine Saint-Denis nous a amenées à appuyer cette analyse sur notre expérience et nos analyses des situations. Nous resterons vigilantes dans les mois et les années à venir au maintien de ce droit.

(1) Lorsqu'un enfant demande l'accès à ses origines, si la femme n'a pas, elle-même, levé le secret de son identité (ce qu'elle peut faire à tout moment ou jamais). Ce pli sera ouvert par le CNAOP qui la contactera pour l'informer de la demande de l'enfant et solliciter son accord à lever le secret de son identité. La femme a toujours le droit de refuser.

Entre éducation populaire et éducation sexualisée

D'animations scolaires en accueils collectifs pré-consultation médicale jusqu'à la sensibilisation de professionnel-le-s, l'éducation sexualisée est au cœur de notre pratique. Parler de sexualité sans se limiter à une éducation sexuelle informative voire prescriptive, mais intégrer une analyse des rapports femmes-hommes et du système de domination sexiste, voilà ce qui résume notre démarche. Développée par le MFPP au cours des années 70, la notion d'éducation sexualisée n'a pas perdu de son actualité, même si l'expression n'est pas passée à la postérité. Tenir compte de l'impact des stéréotypes sexistes, de sa place d'homme ou de femme dans le vécu de la sexualité, est pourtant toujours indispensable. Au cours des dernières décennies, les études de genre se sont développées dans de nombreux champs disciplinaires, mettant en évidence que les femmes comme les hommes ne sont pas placés par la société dans les mêmes rôles. Les mouvements féministes qui tiennent un discours «genré» sur la sexualité font donc de «l'éducation sexualisée» sans le savoir.

Populariser une approche féministe de la sexualité, ce n'est bien-sûr pas plaquer sur ces thèmes un discours dogmatique. C'est partir d'un vécu partagé.

Le MFPP 93 est un mouvement d'éducation populaire. Quel que soit le cadre où nous intervenons, notre démarche est similaire. Pas de cadre magistral, mais des échanges. Nous partons de là où les gens en sont afin de cheminer ensemble. C'est à partir du commun de nos expériences que nous mettons en évidence les oppressions diverses vécues par les femmes. L'utilisation des techniques du Théâtre de l'Opprimé (TO) prend tout son sens : c'est en prenant conscience des contraintes qui freinent la prise d'autonomie que l'on peut avancer. Collectivement, il est alors possible de résister, au moins de s'y exercer.

Ce que nous écrivions en 2008 :

Au Planning de mère en fille.

« Juliette a 47 ans. Lors de sa première visite au Planning, elle en avait 15. Aujourd'hui, c'est avec Fanny, sa fille de 17 ans qu'elle vient.

Juliette, comment as-tu connu le Planning ?

Au collège, nous avons eu des animations sur la sexualité. Elles étaient assurées par des enseignants, des parents et les femmes du Planning. On s'est dit « Chouette, il existe un lieu où l'on va pouvoir poser toutes nos questions ». J'avais beau bien m'entendre avec mes parents, je ne me voyais pas parler de ces choses là avec eux. Une de mes copines s'était déjà rendue à l'association auparavant (Le Planning à l'époque était à Villepinte). Elle avait été très bien accueillie. Elle nous y a emmenées. Après, je suis revenue, et j'ai toujours été suivie au Planning, sauf pendant ma grossesse.

Qu'est-ce qui te plaisait ?

C'était un lieu où il se passait plein de choses. La bibliothèque était dans la salle d'attente et on trouvait de nombreux ouvrages sur les droits des femmes. J'y ai emprunté beaucoup de livres. Je me souviens aussi de grands débats dans cette salle, avant la consultation médicale. On était beaucoup de jeunes mais pas seulement. Il y avait des femmes de tous les âges et de toutes les cultures.

Par les discussions, on essayait de se situer, de voir comment on vit. On apprenait la tolérance.

En trente ans qu'est-ce qui a changé ?

J'ai l'impression qu'on débat moins de sujets de société, de politique et plus de problèmes individuels. Mais l'essentiel n'a pas bougé. C'est un lieu où on sait qu'on peut parler de tout sans être jugées. On peut tout dire. Mais cette absence de jugement ne veut pas dire tout accepter.

Fanny, c'est ta mère qui t'a proposé de venir ici ?

Oui, elle m'avait beaucoup parlé du Planning. Quand on a pris mon premier rendez-vous, j'étais pas trop pour. Pour moi, ce n'était pas le moment. Je n'en avais pas besoin. Mais cette fois, ce n'est pas la même chose, je suis contente de venir.

Qu'est-ce que tu as pensé, la première fois que tu es venue au Planning ?

Au début, j'étais intimidée par ce qu'il y avait beaucoup de monde dans la salle d'attente. J'avais un peu peur, j'écoutais mais je n'osais pas parler. Maintenant ça va beaucoup mieux, je me sens plus à l'aise.»

La salle d'attente du mercredi : accueil collectif et information sur la contraception

Chaque mercredi après-midi, les femmes qui viennent pour une consultation de gynécologie sont accueillies en salle d'attente par 2 animatrices pour un temps d'information et d'échange collectif. Les femmes sont prévenues de ce type d'accueil au moment de la prise de rendez vous et elles peuvent, si elles le souhaitent, rencontrer individuellement une animatrice.

Nous présentons ici un instantané d'une salle d'attente en 2013, sans qu'il soit complètement représentatif de tous les accueils collectifs. Il illustre notre approche d'éducation populaire : partir d'où en sont les femmes, partager des informations afin de sortir du « tout pouvoir » médical et contribuer à rompre le tabou sur la sexualité des femmes. Nous souhaitons que les femmes se réapproprient leur corps confisqué par les relais du pouvoir patriarcal (famille, médecin, mari...). Nous pensons que l'information est politique et constitue un premier vecteur d'émancipation des femmes.

Mercredi 24 avril 14h , les animatrices accueillent les femmes dans la salle d'attente.

Animatrice : Bonjour, vous êtes déjà venues au planning ?

Fille 1 : non, moi c'est la première fois.

Fille 2 : moi, je suis ancienne !

Animatrice : cela vous dérange d'expliquer qu'est-ce que le planning ?

Fille 2 : on entend parler du planning, c'est pour les personnes qui souhaitent s'informer, sur l'avortement, sur la sexualité. C'est pour les jeunes et les moins jeunes. Je suis venue avec mon amie mais elle n'a pas rendez-vous, elle souhaite s'informer. Je vais arrêter de parler à ta place, parle toi !

Animatrice : ce n'est pas facile de parler sexualité, c'est tabou dans notre société.

Fille 2 : ma copine débute sa sexualité, je l'accompagne car elle est timide. J'ai déjà vu une gynécologue et je veux changer de pilule. Je prenais une pilule de 3^{ème} génération alors je veux en prendre une moins dangereuse.

Une fille 3 : je me demande si c'est vrai que c'est dangereux ?

Animatrice : est-ce que la pilule est dangereuse ?

Deux filles arrivent dans la salle d'attente.

Animatrice : bonjour, nous parlions de contraception avant que les médecins commencent leurs consultations.

Fille 2 : la pilule de 3^{ème} génération peut être dangereuse sur le long terme.

L'animatrice explique en quoi la pilule n'est pas dangereuse pour la santé

Animatrice 2 : Vous parlez de débiter dans la sexualité et de prendre la pilule, est-ce que vous connaissez d'autres moyens de contraception ?

Fille 1 : le préservatif. Je ne connais que la pilule et le préservatif.

Fille 2 : il y a aussi le stérilet, perso j'ai pas envie.

Animatrice : vous avez déjà vu un stérilet ?

L'animatrice montre un stérilet et explique en quoi il empêche de tomber enceinte.

Fille 2 : j'imaginai que c'était plus grand.

L'animatrice montre un spermicide.

Fille 3 : on dirait un suppositoire !

Fille 4 : ça existe sous forme de dosette aussi.

Animatrice : on introduit le produit dans le vagin et cela désactive les spermatozoïdes.

Fille 2 : ça va jusque où ???

Animatrice : ça va pas très loin. Le vagin n'est pas très grand et il est fermé par le col de l'utérus. Vous savez ce qui peut passer par le col ?

Fille 2 : les spermatozoïdes.

Animatrice : oui dans un sens et dans l'autre. Le sang des règles aussi passe par là. C'est vraiment petit. Vous savez combien ça mesure un vagin ?

Fille 4 : 5 cm.

Animatrice : oui, entre 8 et 10 cm, il s'agrandit et s'étire.

Fille 5 : j'ai entendu parler d'un nouveau moyen de contraception, de la marque Clearblue¹, ça a l'air bien, il y a des jours rouges et des jours verts.

Fille 3 : moi je pense qu'on ne devrait pas faire confiance aux machines, il faut se protéger. En plus il faut faire pipi tous les jours !

Fille 5 : je préfère faire pipi tous les jours que d'utiliser une capote. Ça casse le mythe de demander de mettre une capote.

Fille 3 : ça casse le mythe aussi de dire au mec « j'ai pas fait pipi aujourd'hui, on fait pas l'amour aujourd'hui ! » (rires)

Animatrice : nous on en pense que ce n'est pas un moyen de contraception.

L'animatrice explique comment marche un cycle, en quoi la détection par l'urine est peu fiable et que la durée de vie des spermatozoïdes dans le corps qui est de 3 à 5 jours n'est pas prise en compte par ce type de dispositif.

L'animatrice présente la cape cervicale.

Fille 6 : c'est comme quand tu mets un bouchon dans la baignoire ! (rires des filles dans la salle)

Fille 3 : moi je voudrais mettre l'implant car j'oublie la pilule.

Animatrice : Comment on fait quand on oublie la pilule ?

Fille 3 : on peut prendre la pilule du lendemain, elle est très chère !

Animatrice 2 : Savez-vous où l'on peut trouver la pilule d'urgence gratuitement ? *Et explique pourquoi elle dit : « pilule d'urgence » et non « pilule du lendemain ».*

Fille 4 : ici.

Animatrice 2 : on va vous donner une liste des endroits où vous pouvez la trouver dans le département². Mais vous savez que les mineures peuvent se la procurer gratuitement en pharmacie.

Sinon vous connaissez la piqûre trimestrielle ?

Fille 6 : non.

Fille 5 : on doit la prendre tous les 3 mois.

Fille 6 : c'est contraignant de devoir revenir tous les 3 mois.

Fille 5 : c'est moins contraignant que de prendre la pilule tous les jours !

L'animatrice présente un préservatif féminin

Fille 6 : c'est dur à mettre, ça doit faire mal.

Animatrice : Ce n'est pas plus dur à mettre que l'anneau vaginal. Tout à l'heure vous m'avez dit que ce n'était pas difficile à mettre.

Fille 4 : c'est grand !

L'animatrice montre un préservatif masculin et tout le monde voit qu'il est plus long que le préservatif féminin.

Fille 7 : vous avez des chiffres pour savoir à quel point le préservatif féminin est répandu ?

Animatrice : on sait qu'il est utilisé car nos réserves se vident. Mais c'est vrai qu'il n'a pas encore un succès fou auprès des femmes.

Fille 6 : depuis quand le préservatif masculin est-il utilisé ?

Animatrice : depuis des siècles. Avant, le préservatif était mal vu. Les femmes qui en avaient étaient considérées comme des femmes de mauvaises mœurs. Maintenant est-ce toujours le cas ?

Fille 5 : c'est surtout quand on est jeune que c'est mal vu. Avant quand on mettait un préservatif, cela voulait dire qu'on avait quelque chose à se reprocher, maintenant non.

Animatrice : maintenant, c'est possible pour une fille de mettre un préservatif à la place du garçon ?

Fille 5 : ça doit être bizarre de le mettre devant lui.

Animatrice 2 : Est-ce que les garçons sont gênés de le mettre devant la fille ?

Fille 6 et 5 en cœur : non !

Fille 4 : si, certains oui.

Fille 5 : Ça doit faire mal de le mettre.

Animatrice : Grâce au lubrifiant, le préservatif glisse, si on est détendu ça ne fait pas mal de le mettre.

Les médecins arrivent et deux jeunes filles quittent la salle

Fille 1 et 2 : au revoir et merci !

Animatrice : Vous pouvez revenir après la consultation si vous voulez.

Voilà un extrait de ce que l'on peut entendre le mercredi après-midi dans nos salles. Chaque discussion est amenée par les jeunes femmes, c'est ainsi que les échanges varient en fonction des préoccupations du moment des consultantes, de l'actualité, des questions que les animatrices veulent soulever...

(1) Les tests Clearblue sont des tests urinaires que l'on doit effectuer quotidiennement, qui déterminent la période d'ovulation. Il semble plus utile pour les femmes désirant avoir un enfant, plutôt que pour celles voulant au contraire se contracepter

(2) Un centre de planification près de chez vous ». Dans notre département se trouvent environ 120 centres de planification, intégrés dans les PMI ou les Centres de Santé

Les animations scolaires : de l'éducation sexualisée auprès des adolescent-e-s à l'utilisation du Théâtre Forum par le MFPF de Seine-Saint-Denis

L'association départementale du MFPF de Seine-Saint-Denis a une pratique de prévention depuis sa création en 1972. En 1986, le département de Seine-Saint-Denis devient un département pilote en ce qui concerne «la prévention de la maltraitance et des agressions sexuelles envers les enfants». Le MFPF s'associe largement à cette démarche en intervenant dans les écoles maternelles et primaires auprès de la communauté éducative des parents et des enfants notamment avec le film « Mon corps c'est mon corps ». Le MFPF utilise également son exposition « Et moi d'où je viens ? » pour parler sexualité avec les enfants. Parallèlement, il poursuit les animations scolaires dans les collèges et lycées du département. Les thématiques de ces interventions sont la sexualité, la contraception et l'avortement. Ces animations permettent d'aborder le rapport à l'autre, les stéréotypes, les représentations, les rôles sociaux de sexe inégalitaires, les violences de nature sexiste.

En 1998, l'association utilise lors des animations un certain nombre de vidéos qui mettent souvent en scène des violences entre les filles et les garçons. Les débats qui s'en suivent provoquent des réactions des garçons de plus en plus violentes verbalement. Les animatrices se trouvent alors dans une situation de «bras de fer» avec les garçons, ressentant le besoin de défendre les filles, qui elles ont une attitude de repli et de mutisme.

Il s'agit alors plutôt de travailler sur le sexisme « ordinaire » dans lequel les violences prennent racines, cautionnées par la société. Il fallait réfléchir sur ceux et celles qui véhiculent ce sexisme du quotidien : les adultes, les enseignant-e-s, les parents, les médias. Enfin, débattre avec les jeunes de l'intérêt pour les garçons comme pour les filles d'être sur un pied d'égalité.

Les objectifs concernant les animations scolaires sont alors redéfinis : répondre aux jeunes sur les questions de la sexualité, mais aussi leur permettre de repérer le sexisme, prendre conscience des rapports de domination et des phénomènes de reproduction des schémas dominants, déconstruire les rapports sociaux de sexe et en construire de plus égalitaires.

« Nous souhaitons redonner la parole aux jeunes filles et aux garçons qui ne se reconnaissent pas dans des propos sexistes. Il fallait un outil approprié pour sortir du face à face entre les animatrices et les garçons », expose Muriel Naessens, à la fois animatrice MFPF et praticienne du Théâtre de l'Opprimé.

C'est dans cet objectif que le MFPF 93 en 2002 décide d'utiliser le Théâtre de l'Opprimé et la technique du Théâtre-Forum pour promouvoir des comportements non-sexistes chez les jeunes.

La création du Théâtre Forum «X=Y ?»

La création du 1^{er} Théâtre-Forum au sein de l'AD 93, intitulé « X=Y ? » permet de travailler sur les situations de sexisme ordinaire vécues par les collégiennes et les collégiens : la création de ce premier TO commence par quelques demi-journées d'échanges entre le MFPF, les comédiens du TO et un groupe de collégiens et de collégiennes volontaires. Ils racontent à cette occasion des situations de sexisme ou de relations difficiles entre les élèves des deux sexes. Quatre situations seront retenues, mises en scène et présentées dans les collèges devant une centaine de jeunes. Le débat peut alors s'engager entre les filles et les garçons. Les collégien-nes cherchent effectivement à répondre aux situations de sexisme subies entre pairs. Mais par ailleurs, le silence des adultes face à ces situations de sexisme dont ils sont témoins a été très souvent dénoncé par les jeunes.

La création d'autres Théâtres-Forums

A la suite de ce travail, il est donc apparu évident et nécessaire de travailler cette question du sexisme avec les adultes, les professionnel-les qui entourent les adolescent-e-s. Nous avons donc créé un TO destiné aux professionnel-les : « Les unes et les uns ». Il met en lumière le sexisme ordinaire vécu par les adultes dans leur quotidien professionnel et la difficulté d'y réagir.

Sur le département, une campagne contre les violences conjugales et une contre les mariages forcés nous ont amené à créer un TO sur ces sujets : « Le parti de Claire » en 2004 traite des violences conjugales, et « Les choix du cœur » en 2009 des liens entre mariage forcé et mariage interdit, autrement dit du contrôle du choix du partenaire amoureux par la famille.

Enfin, dans le cadre de la campagne «sexualité, contraception, avortement : un droit, mon choix, notre liberté» initiée par le Conseil Régional d'IDF, notre Fédération Régionale a créé avec la compagnie Féminisme-Enjeux un Théâtre-Forum en direction des adolescent-e-s. Intitulé «Entre nous, la liberté», il s'attache à identifier au travers de saynètes sur les sorties, la contraception, l'avortement, la «réputation», le système de contrôle social de la sexualité des filles et d'injonction à la virilité pour les garçons.

Ces dix dernières années, plus de 20 000 élèves et de 2 000 professionnels et adultes « tout public » ont pu assister à des représentations de ces différents Théâtre-Forums, débattre et s'exercer à résister à l'oppression.



Les interventions extérieures

Ecoles, collèges, lycée, foyers de jeunes travailleuses, cours d'alphabétisation, notre association réalise des animations auprès de publics variés. Pas question de se limiter aux seules informations d'ordre anatomiques et physiologiques, ni à un discours prescriptif, le MFPF lutte pour promouvoir une éducation sexualisée. Celle-ci a pour but d'aider à mettre à jour les rapports de domination des hommes sur les femmes, des adultes sur les enfants, qui sont à l'origine des violences.

Dès sa création, notre association est intervenue dans différents types d'établissements. Informer sur la contraception, l'avortement, aider à mieux connaître son corps et à devenir acteur/trice de sa sexualité, contribua à tendre vers une sexualité libre et sans contrainte pour tout-e-s. Au fil des décennies, les modalités de ces animations, tout comme les «commandes» des établissements ont pu varier. A partir du milieu des années 80, la montée de l'épidémie du SIDA a, par exemple, conduit les directions d'établissements à souhaiter des interventions davantage axées sur la prévention du VIH. Nos militantes ont alors su conserver leur démarche d'éducation populaire et ont refusé de se transformer en «prescriptrices de bons comportements». Elles ont continué à partir des préoccupations des élèves, de leurs questions sur la sexualité, de ce qu'ils/elles disent, de les faire réfléchir sur les relations entre garçons et filles. Nous pensons que c'est en mettant en évidence les inégalités qui subsistent entre les deux sexes, dans le vécu de la sexualité, qu'on peut donner aux filles et aux garçons davantage de moyens de se protéger d'une grossesse non voulue et de limiter les comportements à risques.

Si les animations scolaires dans les collèges sont les plus fréquentes, nous travaillons également avec d'autres tranches d'âges (lycéen-ne-s, jeunes hébergé-e-s dans des foyers de l'Aide sociale à l'enfance). Au cours des années 80 et 90, un travail a ainsi été mené en direction des élèves des écoles primaires notamment via une exposition «Et moi d'où je viens» permettant, en parlant de comment on fait les bébés, de parler de sexualité, de plaisir... Les animations du MFPF s'adaptent bien évidemment à l'âge du public auquel il s'adresse. On n'utilise pas les mêmes mots avec des élèves de CM2 qu'avec des lycéen-ne-s de seconde...

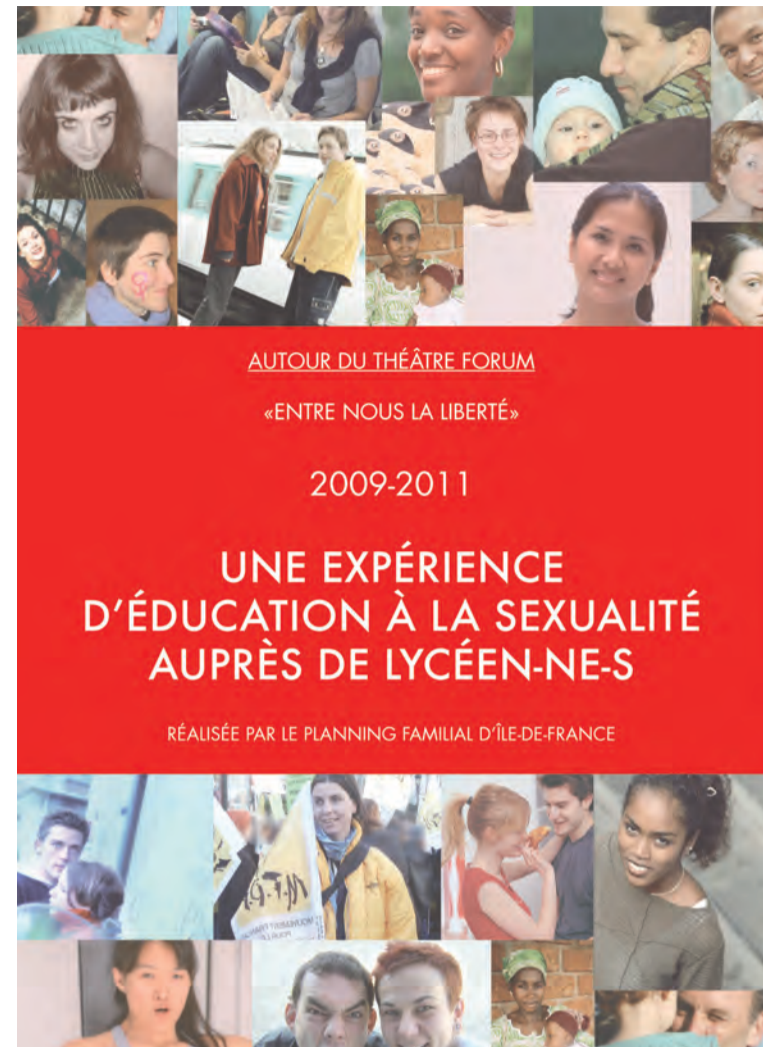
Au sein de l'Education Nationale, comme dans d'autres types de structures (foyers de jeunes travailleurs, ESAT...) nous souhaitons, avant de nous adresser au public, rencontrer les professionnel-le-s. Nous ne souhaitons pas nous transformer en «spécialistes de la parole sur la sexualité», mais aider les équipes à réfléchir sur ces questions. Nous aimons connaître les raisons qui leur ont fait faire appel à nous et les questionnements auxquels elles-ils sont confrontés. A l'occasion, nous en profitons aussi pour interroger leurs propres représentations et /ou faire une «remise à jour» sur la législation ou les moyens de contraception, par exemple... Mais surtout, une fois que nous sommes parties, ce sont les professionnel-le-s de la structure qui devront au quotidien répondre aux éventuelles questions sur le sujet... et avoir les clés pour orienter les jeunes selon les demandes et les problématiques.

Au cours des dernières années, nous sommes intervenues plus fréquemment aussi dans des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Les problématiques y sont multiples : les travailleurs/ses ont parfois une autonomie assez restreinte, souvent directement proportionnelle à la possibilité d'avoir de l'intimité. La possibilité de développer une vie affective et/ou amicale est elle aussi réduite et se limite parfois au champ professionnel (l'ESAT). Enfin, l'accès à l'information est beaucoup plus compliqué, la connaissance du corps et des moyens de contraception/protection assez limitée. La prise de conscience par les professionnel-le-s de ces structures de la nécessité de réfléchir aux questions de sexualité et handicap nous permet donc désormais d'entrer dans ces structures et d'ouvrir -au moins- des espaces de parole.

La Politique Relais en quelques mots

La «Politique Relais» promue par le Mouvement s'inscrit à l'articulation de plusieurs idées forces. Elle implique de considérer que les enjeux autour de la sexualité ne sont pas l'affaire d'expert-e-s mais concernent l'ensemble de la société. La notion d'éducation sexualisée introduit la volonté de prendre en compte et d'agir contre les conditionnements sociaux, en particulier concernant les rôles sexués et les conditions matérielles qui contribuent à l'oppression sexuelle. Pour parvenir à une sexualité vécue «sans répression, ni dépendance» et à l'égalité entre femmes et hommes, la conscientisation et la mobilisation la plus large possible doit être recherchée. Il s'agit bien d'œuvrer à une transformation sociale, en proposant des outils de réflexion et de formation à des collectifs volontaires pour agir en la matière. Des stages-relais, en direction de syndicats, de collectifs de travail, de collectifs d'enseignant-e-s, de lycéen-ne-s... prennent de l'ampleur à partir des années 70, alors que le Mouvement privilégie une analyse politique des questions de sexualité.

Notre mouvement de lutte et d'éducation populaire remet en question les rapports de pouvoir qui structurent notamment l'accès au savoir. Le MFPF choisit de mettre en commun informations et réflexions en partant des réalités et des préoccupations des collectifs et des personnes, des conditions concrètes dans lesquelles elles-ils agissent, afin qu'elles-ils s'approprient les connaissances nécessaires à l'action qu'elles-ils désirent mener elles-eux-mêmes dans le cadre professionnel, associatif, syndical, de quartier... En Seine Saint Denis, la présence d'animatrices du MFPF dans les centres de Protection Maternelle et Infantile visait à outiller l'ensemble des équipes, et pas seulement les médecins ou les conseillères conjugales, sur les questions de sexualité, afin de leur donner les moyens d'être relais sur les questions de contraception, d'avortement, de violences. Nous gardons ce même souci lorsque nous proposons des sensibilisations ou des formations aux professionnel-le-s de différents champs : professionnel-le-s de santé, du social, éducatrices-eurs, animatrices-eurs, policier-e-s, équipe pédagogique de l'Éducation Nationale...



Chronologie

1810

En France le devoir conjugal est une obligation, il n'y a pas de viol entre époux.

1832

Viol : est reconnu comme un crime mais de façon restrictive.

1978

Viol : procès d'Aix en Provence: le mouvement féministe se mobilise pour soutenir 2 jeunes campeuses victimes de 3 violeurs et dénonce l'attitude de la société et notamment de la justice vis à vis des victimes. Le but est de faire reconnaître ce crime comme révélateur de la domination des hommes contre les femmes. Celui-ci a de graves conséquences psychologiques et permet de redéfinir la notion du non consentement.

1980

Viol : changement de la législation : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, ou surprise », le viol conjugal est reconnu de droit, mais pas dans les faits.

1982

Excision : apparition de l'excision dans le débat public suite à la mort d'une fillette âgée de trois mois - Création par Maître Linda Weil-Curiel de la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (CAMS) qui se constituera systématiquement Partie Civile auprès des victimes dans les procès à venir.

1985

Viol : scandale autour de 2 viols commis sur la voie publique sans réaction des témoins. Création du Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) par plusieurs associations féministes dont le Planning Familial.

1986

ouverture du numéro vert « Viols Femmes Informations » du CFCV. 0800 05 95 95 Lancement de la campagne pilote de lutte contre les agressions sexuelles envers les enfants en Isère et dans le 93, qui deviendra nationale en 1989.

1988

Excision : premier procès en assises à Pontoise contre les parents (un père et deux co-épouses)

1989

Violences conjugales : première campagne nationale de lutte contre les violences conjugales. - Création des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes - Enfants : Loi de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection de l'enfance. - Viol : Report du délai de prescription à compter de la majorité pour les viols commis sur enfants.

Violences faites aux femmes

Dans le combat du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) pour que les femmes puissent enfin disposer de leur corps et de leur vie, les militantes ont rapidement été confrontées à la question des violences. Dans les entretiens individuels ou collectifs, quand les femmes parlent de contraception ou d'avortement, il est bien évidemment question de leurs relations amoureuses. Au fil des échanges, les militantes ont découvert l'ampleur des violences que certaines femmes subissaient. Elles ont pu mesurer l'impact de celles-ci sur leur sexualité et leur contraception. Comment ne pas oublier sa pilule quand on est forcé par son mari à coucher avec lui ? Alors, comment, en tant que mouvement féministe, ne pas s'emparer des violences si elles sont les manifestations extrêmes du système patriarcal ?

La lutte contre les violences faites aux femmes est devenue au fil des années, l'un des axes majeurs de lutte de notre association bien que la demande première des femmes ne porte pas sur cette question. La condition *sine qua non* pour la réception de cette parole, est bien sûr d'avoir les oreilles suffisamment ouvertes et d'oser poser les questions adéquates.

Nos échanges avec les femmes leur permettent de mieux comprendre que les violences dont elles sont victimes ne sont pas des actes isolés mais un problème sociétal. Quand on est prise dans l'engrenage d'une relation conjugale violente, comprendre le système d'emprise et de domination qui a été mis en place permet de pouvoir envisager d'en sortir. Décoder la stratégie de l'agresseur permet de sortir de la culpabilité.

Quand notre AD se crée en 1972, les violences faites aux femmes, perçues comme des affaires privées, sont encore très largement tolérées. Seules les violences conjugales extrêmes sont parfois condamnées. Le viol est encore tabou, encore plus celui sur enfants et/ou par inceste. Mariages forcés et excision sont au mieux ignorés, au pire considérés comme des pratiques « culturelles ».

En quatre décennies, les violences faites aux femmes ont fait leur apparition dans le débat public et font l'objet de davantage de réprobation. La législation s'est considérablement renforcée (voir chronologie), même si, dans les faits, les condamnations restent souvent faibles en regard de la gravité des faits.

En Seine-Saint-Denis, nous bénéficions d'un contexte politique favorable. Notre département est pilote dans de nombreux domaines (prévention des agressions sexuelles envers les enfants, dispositifs de protection des femmes victimes de violences...). Nous travaillons ainsi, depuis 1992, avec la déléguée départementale aux Droits des Femmes, puis en 2002, notre département s'est doté du premier Observatoire de lutte contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, notre collaboration avec SOS Femmes 93 et le Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles 93 (CIDFF 93) s'est concrétisée avec la création d'une plate-forme départementale luttant contre les violences. Avec ces associations féministes, nous nous investissons dans la sensibilisation et la formation de professionnel-le-s. Mieux informé-e-s des mécanismes des violences faites aux femmes, ils/elles peuvent mieux repérer les éventuelles femmes victimes afin de mieux leur venir en aide.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est aussi agir en amont. Le combat contre les idées et les comportements sexistes nous semble ainsi fondamental. C'est en s'attaquant aux racines du mal qu'on peut espérer peu à peu le voir diminuer.

Viols : Histoire et pratique d'un accompagnement féministe

En 1985, suite au scandale provoqué par deux viols qui se sont produits dans l'espace public sans susciter de réactions, diverses associations féministes (le Mouvement Jeunes femmes, le Planning Familial) se sont regroupées pour créer le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV). Son but : proposer un espace de paroles aux femmes victimes de viol. C'est ainsi qu'a vu le jour en 1986 un numéro vert national « Viols femmes informations ». Devant le nombre très important d'appels, le ministère des Droits de la Femme a prolongé les crédits initialement prévus pour un an. Des femmes résidant partout en France ont pu parler des viols qu'elles avaient subis.

Plusieurs militantes de notre AD ont participé à la création du CFCV, tenu la permanence téléphonique du numéro vert et animé des groupes de paroles de femmes victimes. A travers ces nombreuses communications, nous avons découvert l'ampleur des viols commis au sein de la famille. Plus largement, les écoutantes ont découvert que contrairement aux idées reçues, les viols étaient très rarement commis par des inconnus, ils l'étaient par des proches (mari, copain, ex-conjoint, amis...). La grande majorité de ces femmes parlait de ces crimes subis pour la première fois, et certaines d'entre elles étaient très âgées. Assez rapidement, les femmes qui témoignaient ont émis le souhait de pouvoir se rencontrer entre victimes pour échanger sur ce qui leur était arrivé. Des militantes de l'association ont alors animé des groupes de parole de victimes.

Dans les années 70, le mouvement féministe avait déjà analysé le viol comme l'expression ultime de la domination masculine. L'écoute des victimes a permis d'affiner la compréhension du phénomène : loin d'être « malades » ou victimes d'une « pulsion irrépressible », les violeurs élaborent des stratagèmes pour prendre au piège leurs victimes. Elles ont pu mettre à jour l'inversion de la responsabilité particulièrement forte en ce qui concerne les violences sexuelles : la victime doit toujours se défendre d'avoir « provoqué » ce qui lui est arrivé.

Le MFPF 93 est devenu le relais départemental du CFCV, il a accompagné de nombreuses victimes de viol. Le but de cet accompagnement féministe n'est pas seulement d'ouvrir à la victime un espace d'écoute, mais de l'aider à replacer les violences dans un contexte de société.

Cette expérience d'écoute au numéro vert et d'animation des groupes de parole a nourri le travail au quotidien au sein de notre association. Les militantes ont alors pu mieux entendre les femmes et les accompagner tant dans leur reconstruction que dans le long chemin judiciaire. L'AD a, elle-même, mis en place un groupe de parole pour les femmes du département durant un an (viol du père, du frère, de la mère, du psychiatre...). Nous faisons encore aujourd'hui le constat que les victimes ne dévoilent ce qui leur est arrivé qu'auprès de professionnel-le-s capables, non seulement, d'entendre leur récit mais de se saisir de ce qui vient d'être révélé pour leur venir en aide : accompagner au commissariat, relayer vers les structures adéquates (associations, hôpital...), voire dénoncer les dysfonctionnements rencontrés... (suite page 15)

(suite de la page 14)

Grâce à cette expérience et à notre approche féministe, nous avons appris à poser les questions qui permettent de libérer la parole. Il est nécessaire parfois de savoir repérer ce qui est dit implicitement, par exemple « le médecin était bizarre » ou « mon mec est sympa, mais trop jaloux ! » ou encore « la contraception, j'arrive pas à la prendre » etc. En effet, même si le Planning Familial est repéré comme lieu d'aide aux victimes de violences sexistes, c'est surtout lors de nos entretiens contraception ou IVG que les femmes parlent... pour qui a les oreilles ouvertes. A nous donc de créer un espace de confiance, où elles pourront révéler leur histoire.

C'est ainsi par exemple, au détour d'un entretien, que les viols conjugaux peuvent être abordés, alors que de prime abord les femmes n'en parlent pas : elles ne les ont parfois pas repérés comme tels ; l'idée du « devoir conjugal » étant encore peut-être très présente. Evoquer cet aspect des violences conjugales est, en outre, très douloureux et elles protègent souvent leur interlocutrice. Parfois aussi, elles craignent de ne pas être crues. En effet, le mythe du viol se déroulant dans l'espace public étant toujours très présent, il paraît impensable d'être violée par celui qu'on a épousé.

De la même façon, l'inversion de la responsabilité par l'agresseur, les humiliations répétées, le contexte de domination général, doivent être posés lors de l'entretien, les femmes ayant intégré qu'elles étaient responsables de la violence qu'elles subissent. Il s'agit de remettre les choses dans l'ordre afin que la responsabilité des violences soit attribuée au seul auteur, et que la victime, enfin reconnue comme telle, puisse déculpabiliser et se dégager de la honte.

Ce que nous écrivions en 1993 :

Le M.F.P.F. partie civile dans le procès d'une femme contre son psychiatre

En septembre 1993, envoyée par le Collectif Féministe Contre le Viol (05.05.95.95) qu'elle avait appelé, suite à l'émission sur le viol de J.M Cavada sur FR3.

Madame G. a porté plainte pour viols contre son psychiatre il y a 5 ans. Pendant plus d'un an, elle avait été victime d'agressions sexuelles et de viols de son psychiatre.

Terreur et menace d'enfermement en asile psychiatrique avaient fait taire pendant tout ce temps Madame G., jusqu'au jour où elle a eu la force et le courage d'aller au commissariat porter plainte. Elle y a été entendue par une femme, inspectrice de police, compréhensive.

Actuellement, le chef d'inculpation, qui n'a pas pris en compte les accusations de viols, est « attentats à la pudeur avec violence, commis par une personne ayant autorité ». Le procès en correctionnelle devrait avoir lieu le 3 mars 1994 au tribunal de Bobigny.

Il nous a semblé important de soutenir Madame G. en l'accompagnant, mais aussi en nous constituant partie civile dans le procès : il nous paraît fondamental de faire sortir de l'ombre ce grave problème est révélé de plus en plus fréquemment.

D'après le Docteur Gozlan, médecin psychiatre à Aulnay-sous-Bois, auteur d'un article intitulé : « Abus sexuels de patients par leur thérapeute »*, les poursuites de médecins, toutes spécialités confondues, sont en augmentation en France :

« Neuf décisions de poursuite... pour ce motif ont été déposées dans les 20 dernières années et un psychiatre a été concerné dans les 3 dernières années. Toutes les poursuites engagées ont abouti à une relaxe des confrères... »

« La plupart des psychiatres concernés sont toujours en exercice et n'ont probablement pas mesuré la gravité de leurs erreurs de jugement et continuent peut être à abuser de ceux et celles qui viennent à eux dans le but de recevoir aide et soutien moral. »

Il faut que cela cesse. Il s'agit donc d'aider les victimes à avoir le courage de parler et faire en sorte qu'elles soient écoutées.

C'est pourquoi le MFPF s'engage à participer à lever le voile sur ces crimes, en solidarité avec toutes les femmes qui en sont victimes.

« A aucun moment le médecin ne doit pouvoir bénéficier de la détresse et de la confiance que les patient-e-s lui portent... »

Ces abus sexuels de patientes par leur thérapeute sont des plus intolérables : ce sont des viols.

Leurs auteurs, de par leur position de pouvoir, comptent sur l'impunité. Les victimes, en cours de thérapie, sont particulièrement fragiles. Elles sont, de plus, violées par des personnes en qui précisément elles avaient placé leur confiance.

Enfin, elles avaient déjà subi pour beaucoup d'entre elles des abus sexuels, des viols par inceste dans leur enfance. Un procès qui s'annonce difficile, mais qui sera peut être exemplaire. A suivre...

* Gozlan : Abus sexuels de patients par leur thérapeute - Journal de médecine légale, droit médical, 1992 T.35, N°7.

Ce procès aboutira à la relaxe du médecin. Si le tribunal a reconnu l'existence de rapports sexuels entre le psychiatre et sa patiente, le viol n'a pas été reconnu. Le lien d'autorité aurait été une circonstance aggravante du crime s'il avait été reconnu. Mais là, pas de violence, pas de menace (encore que...), pas de crime. C'est pourtant bien le lien d'autorité et de confiance qui préside à ces violences et qui permet aux auteurs d'exercer une relation d'emprise, de contrainte morale sur des femmes souvent fragilisées par une histoire passée.

La plainte portée également au Conseil National de l'Ordre des Médecins a abouti à la condamnation du médecin. L'existence de relations sexuelles ayant été reconnue par le tribunal correctionnel, le CNOM dû rappeler le quatrième interdit des médecins, qui n'est pas explicitement inscrit dans le serment d'Hippocrate mais largement sous entendu : un médecin, plus largement un professionnel de santé, ne peut avoir de relations sexuelles avec ses patient-e-s.

Il a été condamné à un an de suspension d'exercice de la médecine. L'année suivante il a rouvert un cabinet et retrouvé son titre d' « expert auprès des tribunaux » nommé notamment dans les affaires de viols ou d'agressions sexuelles.

Le témoignage de cette femme que nous avons accompagnée nous a amené à travailler avec le CFCV, des avocates, des psychiatres sur ces violences sexuelles jusque-là pas ou peu portées devant les tribunaux.

Tout au long de cette affaire, nous avons écrit et publié pour faire savoir. Ces écrits ont amené d'autres femmes à témoigner : de différentes régions de France des femmes nous ont appelées, nous ou le CFCV. Nous leur avons proposé de se rencontrer toutes entre elles. Une partie de ces femmes créera l'ANCAS/CPPS (Association nationale contre les abus sexuels commis par des professionnels de santé).

Par la suite nous avons soutenu d'autres femmes dans le long et difficile chemin jusqu'au procès. Notre AD aura contribué à faire sortir de l'ombre ces crimes jusque là tabous et qui bénéficiaient d'une impunité liée à la posture d'autorité de leurs auteurs.

1990

Viol : première condamnation du viol conjugal, cette décision fait jurisprudence.

- Excision : Premier procès d'excision à Bobigny contre un père.

1991

Premiers procès (dont un à Bobigny) contre l'exciseuse.

1992

loi du 22 juillet 1992, la qualité de conjoint ou concubin devient « circonstance aggravante » dans les cas de délits pour « coups et blessures volontaires ».

- Création du numéro d'écoute : actuellement le 3919 : Violences Conjugales Femmes Info service.

- Création en Seine St Denis de la commission départementale d'actions contre les violences faites aux femmes à l'initiative de Véronique Neiertz. Nous y étions.

- Harcèlement sexuel: La loi le reconnaît comme délit

1993

Excision : Le MFPF 93 témoigne pour la partie civile dans 2 procès contre des parents à Bobigny.

1994

Entrée en vigueur du nouveau Code Pénal

Viol, agressions sexuelles : la notion de menace est ajoutée dans la définition

Excision : premières opérations de réparation du clitoris par le Dr Foldès.

2002

Création par le Conseil Général de Seine St Denis de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.

2004

Excision : remboursement intégral de l'intervention de réparation du clitoris par la Sécurité Sociale

- Violences conjugales : Possibilité d'éviction du domicile du conjoint violent

2006

Violences conjugales et mariages forcés : loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs; alignement de l'âge légal du mariage des filles à 18 ans, vol de documents administratifs reconnu entre époux.

2010

Violences conjugales : loi du 9 juillet 2010 :

- Création de l'ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences conjugales et de mariage forcé

- Reconnaissance des violences psychologiques au sein du couple.

2012

Harcèlement sexuel : abrogation du délit, adoption d'une nouvelle loi qui définit de manière plus précise et large le harcèlement sexuel.

Enfants : De la lutte contre la maltraitance à la prévention des agressions sexuelles

Au début des années 80, la problématique de l'enfance maltraitée émerge. Entre 1983 et 1985, une première campagne intitulée « 50.000 enfants sont maltraités, en parler c'est déjà agir » est menée par le ministère des Affaires Sociales. Si pour la première fois à une échelle publique, la maltraitance envers les enfants est dénoncée, les agressions sexuelles, elles, restent totalement taboues.

En 1984, au Congrès sur l'enfance maltraitée de Montréal, la délégation française est impressionnée par l'importance des abus sexuels à l'égard des enfants. Elle a rapporté un support pédagogique canadien destiné aux enfants de 6 à 12 ans ; « mon corps c'est mon corps » (le Ministère a acheté les droits) qui servira de support à une campagne de prévention des agressions sexuelles envers les enfants.

La Seine-Saint-Denis est avec l'Isère, l'un des deux départements français choisis par le ministère de la Santé en 1986 pour mettre en œuvre cette campagne pilote. Des comités locaux de prévention de la maltraitance et des agressions sexuelles envers les enfants voient le jour dans de nombreuses communes du 93. Les actions menées sont jugées suffisamment concluantes pour être généralisées à toute la France à partir de 1988.

Cette action s'est intégrée logiquement parmi celles déjà entreprises par le MFPF contre les violences faites aux femmes, notamment les violences sexuelles. Des militantes de l'A.D. de Seine-Saint-Denis se sont investies au niveau de la région parisienne dans le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) créé en 1985. Lors de leurs permanences d'écoute téléphonique du numéro vert (Viols Femmes Information), elles ont été confrontées à des témoignages de femmes adultes et mineures. Ces derniers leur ont permis de mieux cerner la gravité et fréquence des viols par inceste.

Des femmes ayant appelé la permanence téléphonique se réunissent et forment un groupe de parole, et c'est en 1988, suite à la rencontre du Collectif Féministe et d'une cinéaste, Carole Rouso-poulos, que le collectif va réaliser son premier film « L'inceste : la conspiration des oreilles bouchées ». Dans ce film, des participantes au groupe de parole racontent ce qui est survenu dans leur enfance afin que d'autres femmes soient encouragées à affronter leur propre histoire.

Dans la même période, notre association commence à travailler avec d'autres professionnel-le-s, avocat-e-s, juristes, sociologues, psychiatres, psychanalystes, assistant-e-s sociales, enseignant-e-s mais aussi à des parents pour approfondir sa réflexion, afin de mieux prendre en compte la parole des victimes (enfants et adultes). Ces rencontres nous ont appris qu'en ce domaine, la mobilisation doit être le plus large possible et que tout est à faire, à comprendre, à rechercher.

La lutte contre les violences sexuelles a été formellement inscrite comme une priorité dans les instructions ministérielles par plusieurs textes législatifs ou réglementaires notamment dans des circulaires du ministère de l'Education Nationale.

Un travail en direction des enfants mais aussi des adultes

A l'échelle nationale, au tournant des années 90, le MFPF décide de s'engager dans la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants. Des actions et des stages de sensibilisation des personnel-le-s s'organisent peu à peu dans les départements.

En Seine Saint Denis, le Conseil Général impulse des comités locaux de prévention des maltraitances et des agressions sexuelles envers les enfants. Nous y participons activement dès leurs débuts, en utilisant conjointement dans les écoles primaires l'exposition réalisée par notre association « Et moi d'où je viens ? » et le programme Mon corps, c'est mon corps. Nous avons pour objectif :

- de permettre aux enfants, non seulement de les informer sur le fonctionnement de leur corps, mais de les pousser à s'interroger sur leurs ressentis (ce qui est agréable et ce qui fait violence), et les aider à évaluer les situations de danger et de trouver de l'aide

- d'aborder ainsi à l'école le grave problème des violences sexuelles envers les enfants, de leur permettre de s'exprimer sur ces violences, et pour les adultes de repérer les éventuelles victimes afin de leur venir en aide.

Protéger l'enfant, ce n'est pas l'enfermer dans des interdits mais l'encourager dans sa prise d'autonomie. Celle-ci ne se fait pas sans risque mais c'est la condition pour que l'éducation aboutisse à la responsabilité et à la liberté. Il est rapidement apparu nécessaire d'engager des actions de prévention simultanément auprès des enfants et des adultes.

L'administration départementale est porteuse de ce projet car l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le Service Social sont les services qui ont la responsabilité de la prise en charge de la Protection de l'Enfance. Aujourd'hui, ces actions se poursuivent même si les Comités locaux ont pu changer de forme. Il n'existe pas de modèle type de comité local, chacun élabore son propre protocole d'intervention qui peut avoir différentes portes d'entrée : sensibilisation des professionnel-le-s, information des enfants, des adolescent-e-s, des adultes. Ces comités locaux ont été coordonnés par la Docteure Emmanuelle PIET, responsable des centres de planification.

Des abus sexuels aux agressions sexuelles

Les pouvoirs publics à l'initiative de la campagne de prévention des violences sexuelles envers les enfants ont choisi d'utiliser le terme «abus sexuels». «Abus» entendu comme abus de pouvoir, domination de l'adulte sur l'enfant.

Pourtant cette terminologie a été mise en débat dans la commission ministérielle. Elle est une traduction facile de l'anglais «sexual abuse». Si l'adjectif sexuel fait l'unanimité, le terme abus est parfois contesté. En effet, dans notre langue le terme «abus» implique qu'il y ait un usage légitime acceptable du moment qu'il ne dépasse pas un certain seuil, par exemple abuser des boissons alcooliques.

Le débat s'est poursuivi très longtemps entre les utilisat-rices-eurs de la terminologie des «abus sexuels» et les partisan-e-s de l'expression «agressions sexuelles» contre les enfants.

Finalement, c'est la seconde qui l'a emporté. Aujourd'hui, on parle donc «d'agressions sexuelles»: celles-ci constituent des délits (le viol, la tentative de viol sont des crimes). Quelque soit le mode de cette agression (attouchements, caresses, exhibition, pornographie) aucune atteinte n'est anodine. Graves atteintes à l'intégrité psychique et physique, ces agressions peuvent entraîner des conséquences dramatiques quelque soit l'âge de la victime.



Une plate-forme d'associations féministes

Avec la création du Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) en 1985, dans laquelle le MFPF 93 s'investit, la lutte contre les violences faites aux femmes devient rapidement importante pour nous. Sur le terrain dès cette époque, nous travaillons aussi régulièrement avec les juristes du CIDFF, créé en 1982.

Par ailleurs, l'Etat se préoccupe aussi de cette question et en 1989 une loi porte création de commissions départementales de lutte contre les violences faites aux femmes. En Seine St Denis c'est en 1992 que Véronique Neiertz, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et Députée de Bondy, lancera cette commission. Cette dernière permettra un travail partenarial riche et constructif entre l'Etat, le Conseil Général et les associations s'occupant de droits des femmes. L'analyse féministe partagée des violences faites aux femmes rend possible et passionnant ce partenariat.

Parallèlement, constatant le manque de structures d'accompagnement adaptées, des travailleurs sociaux du service social de Bondy, décident de créer l'association SOS femmes en 1990. Elle ouvre en 1992 son lieu d'accueil et d'orientation (LAO) pour les victimes de violences conjugales, puis diversifie ses services au fil des années.

Progressivement, la déléguée départementale aux droits des femmes incite le CIDFF, le SOS Femmes et le MFPF à travailler plus étroitement et à structurer des interventions à 3 voix dans la complémentarité de nos terrains d'actions. Nous travaillons à la création de stages de sensibilisation auprès des professionnel-le-s sur les violences faites aux femmes, la prévention de ces violences, et la promotion des comportements non sexistes.

Nos 3 associations se constituent en «Plate-forme d'associations féministes de lutte contre les violences faites aux femmes» au début des années 2000. Nous intervenons régulièrement dans les commissions qui se développent dans les villes du 93 sur cette question pour développer une «culture commune» sur la problématique des violences sexistes. La déléguée départementale aidera au financement de ce travail en désignant cette Plate-forme: «Réfèrent départemental violences faites aux femmes», dispositif départemental créé en 2009 par le plan triennal d'action gouvernemental du même nom.

SOS FEMMES
MFPF
CIDFF **93**

**Pour agir
contre les violences
faites aux femmes :
se former,
s'informer,
s'engager ensemble.**

SOS Femmes en Seine Saint-Denis

Mouvement Français pour le
Planning Familial de Seine Saint-Denis

Centre d'Information des
Droits des Femmes et des Familles
de Seine Saint-Denis

Ce que nous écrivions en 1993 :

Elle a 18 ans, elle est en terminale, au lycée. La première fois qu'elle a réalisé qu'elle était excisée, c'était à la piscine, avec des copines, elle avait 12 ans. Ce fut un choc, elle ne savait pas. Des souvenirs sont revenus dans sa mémoire, des images, les vacances au pays : cette année-là, son oncle venait de mourir quelques mois auparavant, elle l'aimait bien son oncle, il la protégeait, elle avait 5 ans. Sa mère lui redit son histoire : cela s'est passé en son absence parce qu'elle n'était pas d'accord avec l'excision ainsi que son oncle, qui l'avait protégée jusqu'à sa mort. Elle a pleuré pendant 3 jours, refusant d'aller à l'école. Elle en veut terriblement à sa grand-mère de lui avoir fait cela. Elle reproche à sa mère de ne lui avoir rien dit, elle s'inquiète pour ses petites sœurs de 8 et 10 ans, elle ne veut pas que ça leur arrive. Si sa mère n'a pu la protéger, comment pourra-t-elle protéger ses sœurs de tout ça ?

Elle est mère de 3 enfants, 2 fillettes de 5 et 3 ans et un garçon de 7 ans. En France depuis 9 ans, elle vient pour une pose de stérilet, ça fait un an qu'elle y réfléchit, mais elle a très peur. Nous parlons d'excision, elle a commencé à raconter elle parlait très difficilement : « C'est cruel » disait-elle « j'ai souffert, j'avais 9 ans et je m'en souviens, ça restera dans ma tête. » Une des deux femmes avait un couteau et elle disait « si tu n'as pas d'enfants, on recoupera. » Ca c'est terrible. Elle dit aussi que tous les jours elle met de la crème sur son sexe parce que ça brûle, tous les jours elle y pense. Elle est angoissée à l'idée de partir cet été en vacances au pays, elle a peur pour ses 2 petites filles, elle est d'accord avec son mari pour ne pas qu'elles subissent une excision, mais elle ne sait pas comment faire pour l'empêcher. La pression familiale, la tradition au pays est trop importante. Nous lui avons dit la loi, qu'elle risquait la prison si ses filles étaient excisées. Pourra-t-elle s'en servir pour convaincre sa famille ? Elle s'est rendue compte que cela est important pour elle de dire qu'elle irait en prison si les petites étaient excisées. Peut-être sa famille entendrait-elle davantage cet argument.

Mariages forcés : en parler pour résister

C'est en 2006, que notre association s'est impliquée plus activement dans la lutte contre les mariages forcés à l'occasion de la campagne lancée par l'Observatoire de lutte contre les violences faites aux femmes du Conseil Général. Nous ne partions toutefois pas de zéro, lors de nos permanences en PMI, nous rencontrions déjà des jeunes femmes risquant d'être contraintes à épouser un homme qu'elles n'avaient pas choisi ou ayant été forcées à se marier. Nous sommes toutefois loin de l'investissement de certaines autres associations du mouvement sur ce thème : l'association départementale de l'Hérault a été, dès 2000, à l'initiative d'un réseau d'accompagnement de jeunes risquant un mariage forcé.

Pour aborder cette question nous avons choisi d'utiliser le Théâtre de l'Opprimé. Dans cet optique, nous avons créé un Théâtre-Forum intitulé « Les choix du cœur ». Celui-ci mettait en perspective les différentes formes de contraintes sociales dans le choix du conjoint : mariages forcés et relations interdites.

Lors de nos permanences où eurent lieu de nombreux échanges avec les jeunes femmes, nous avons affiné notre compréhension de la problématique. Si des familles peuvent recourir à la violence physique pour obliger leur fille à se marier, la contrainte est plus souvent affective. L'expression « mariage forcé » ne traduit malheureusement pas la subtilité des pressions, qui se révèlent être souvent d'ordre familial et/ou social.

Nous publions ici le témoignage d'une jeune femme ayant réussi à échapper à un mariage imposé. Celle-ci nous a fait part de son expérience lors d'un accueil collectif précédant la consultation.

4^{es} rencontres
Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis
dans 20 villes du département
du 18 novembre au 2 décembre 2008



Ce que nous écrivions en 2009 :

J'ai échappé à un mariage forcé !

Il y a 4 ans, Kama a failli être mariée par ses parents à un cousin. Heureusement, elle a réussi à échapper à cette union imposée. Elle a tenu à nous faire part de son témoignage en espérant qu'il puisse servir à d'autres jeunes dans la même situation.

« A l'âge de 16 ans, mes parents ont décidé de me fiancer à un cousin. Pendant près de deux ans, j'ai tenté de leur faire comprendre que je ne voulais pas de ce mariage. J'ai aussi dit et répété à l'homme que je devais épouser que je ne voulais absolument pas me marier. Ca ne le dissuadait pas... A cette époque, je n'avais pas du tout la tête à l'école, je séchais très souvent les cours, j'étais très mal. Un soir, j'ai remarqué une agitation inhabituelle à la maison. J'ai croisé une voisine qui m'a félicitée pour mon mariage.

Il allait avoir lieu dans le week-end. Il n'y avait pas de temps à perdre. Discrètement, j'ai téléphoné à une copine, je lui ai balancé par la fenêtre un sac avec mes affaires. Puis je suis sortie, j'ai dit que j'allais chercher du pain et j'ai récupéré mon bagage. Avec ma copine, on a appelé la Police. J'ai été placée en urgence dans une famille d'accueil. Mon père a ensuite été convoqué par le juge. Celui-ci l'a menacé de lui enlever tous ses enfants, s'il persistait à vouloir me marier. Il a donc renoncé.

Je n'ai pas pour autant perdu ma famille. Avec mon père, la relation a changé. Avant cela, nous ne nous parlions pas, j'avais un peu peur de lui. Maintenant, il me considère comme une adulte et nous discutons davantage. Je pense que la menace du juge lui a donné la possibilité de renoncer à ce projet de mariage tout en préservant, à ses yeux, son honneur.

Mes sœurs, elles, ont été tranquilles. Cela a même fait réfléchir les parents de mes cousines... »

Le récit de Kama laisse de l'espoir à celles qui se trouvent confrontées à la même situation.

Excision : entre sensibilisation et procès

C'est au début des années 1990 que la question de l'excision a fait son apparition dans notre pratique. En Seine Saint Denis, les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les centres de planification ont lancé un important travail de prévention en direction des parents via les pédiatres, sages-femmes, gynécologues. Autre lieu de sensibilisation des professionnel-le-s du département : suite à l'adoption de la loi de 1989 sur la protection de l'enfant, plusieurs comités de prévention de la maltraitance et des agressions sexuelles ont fleuri dans nombreuses villes du département.

A cette période, des jeunes femmes venues en consultation dans nos locaux ont commencé à parler de leur excision. Si certaines se souvenaient de leur mutilation, d'autres, en revanche, ignoraient totalement qu'elles avaient été excisées et éprouvaient un véritable choc lors de cette découverte.

Les années 90 ont vu le développement des procès aboutissant à la condamnation des parents mais aussi des exciseuses. En janvier 1993, l'un d'entre eux s'est déroulé à Bobigny et une de nos militantes a été citée comme témoin pour porter la parole des jeunes femmes reçues. Dans les années qui ont suivi, plusieurs d'entre nous ont ainsi participé à de nombreux procès. Si la condamnation des mères - elles-mêmes victimes de cette pratique et trop souvent présentée comme les seules responsables - n'était pas sans poser problème, ces sentences ont été clairement dissuasives.

Sur le front de la lutte contre l'excision, les années 2000 ont marqué un tournant important. En 1994, l'urologue Pierre Foldès a mis au point une technique chirurgicale de réparation du clitoris (et de la vulve). En 2004, la Sécurité Sociale a décidé le remboursement intégral de l'intervention. Il est alors devenu plus facile de parler de l'excision puisqu'il est possible de proposer une réparation. Préalablement à l'opération, les femmes ont un accompagnement d'environ six mois. Celui-ci n'aboutira pas forcément à une réparation chirurgicale car le fait de pouvoir parler de leurs blessures suffit parfois à améliorer leur vie y compris sexuelle.

Et le plaisir !?

« Agir pour une sexualité sans répression ni dépendance » fait partie des objectifs de notre association. Permettre un accès aisé à la contraception et à l'avortement, lutter contre les violences en sont les moyens pour y parvenir.

Honneur de la famille ou du groupe (cité, communauté, village...), réputation à maintenir... C'est dans la culotte des filles que se niche la domination masculine. Pour de nombreuses jeunes femmes, leur vagin est un monde mystérieux, sale, inconnu, voire presque dangereux. Ce qui est sûr c'est qu'il ne leur appartient pas tout à fait. Le désir, c'est celui du partenaire : leur rôle à elles, c'est de faire plaisir. Or, pour arriver à « prendre son pied », il faut bien une dose d'égoïsme. Pour s'y autoriser, il faut déjà un peu s'aimer soi-même...

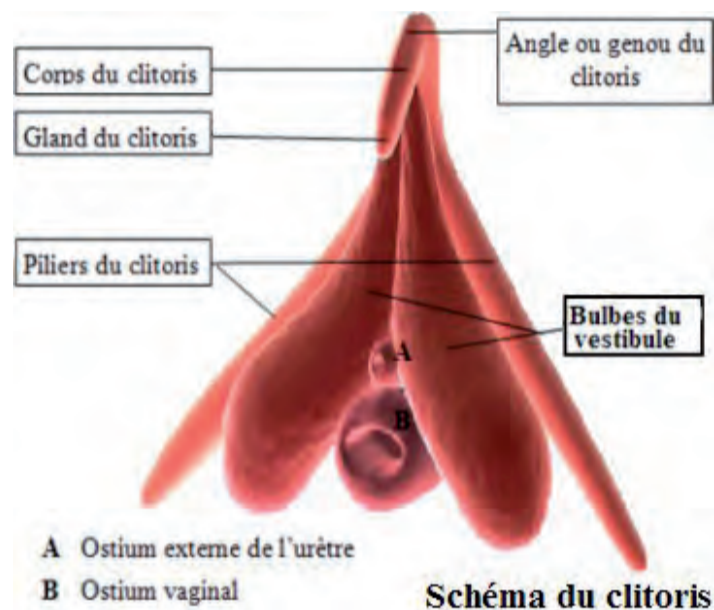
Et pourquoi pas commencer par la découverte de son propre sexe ?

Lors de nos animations, on apprend aux jeunes filles volontaires à dessiner leur vulve, on les invite dans l'intimité, à faire connaissance avec leur sexe, à se regarder, même s'il y en a quelques-unes à trouver ça « dégueulasse », inutile ou « interdit ». Certaines d'entre nous montrent volontiers une photo de 4 vulves différentes pour décomplexer celles qui penseraient en avoir une « moche » ou « difforme ». Réconcilier les filles avec leur sexe, tant bafoué, moqué, raillé, est un but en soi. Dans nos animations ou nos accueils collectifs, nous nous attachons beaucoup à revisiter le vocabulaire, à l'enrichir. Beaucoup connaissent le mot « sperme », mais pas le mot « cyprine », elles disent « cracher » au lieu d'« éjaculer ». Certaines ignorent ce qu'est le clitoris.

Nous mêmes, avons encore du chemin à parcourir afin de mettre davantage en avant le « désir » plutôt que le seul « consentement »...

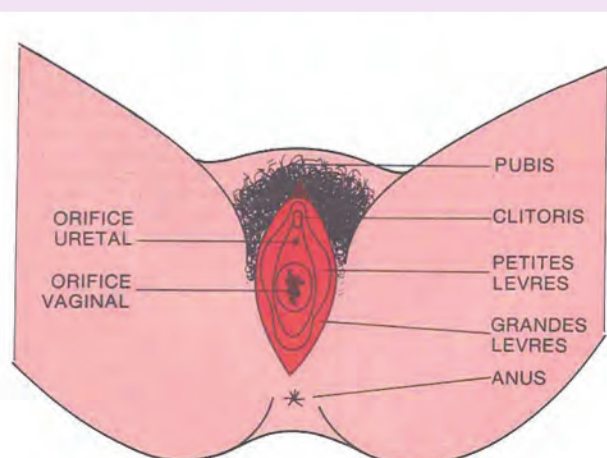
Comment rendre les jeunes filles et les femmes, actrices de leur propre désir si elles attendent encore tout de l'autre ? L'autre étant le prince charmant bien sûr... Comment les aider à faire le premier pas, à exprimer leur désir si elles ont l'épée de Damoclès de la réputation suspendue au-dessus de leur couette ou bien une armada de gendarmes dans leur tête qui les regardent en train de faire l'amour ?

Comment s'étonner de l'ignorance de certaines sur leur corps et son fonctionnement quand il a fallu attendre la réparation chirurgicale des vulves excisées dans les années 2000 pour que le clitoris revienne au premier plan après avoir été si longtemps négligé dans nos planches anatomiques et par le monde médical ? Si nous pouvons localiser avec précision l'astéroïde B606, l'endroit où se trouve notre point G est toujours mystérieux et le débat continue pour expliquer le « phénomène » des femmes fontaines...



Comme le disait une jeune femme en salle d'attente il y a quelques mois : « le vrai tabou, c'est pas la sexualité des femmes, c'est le désir ! ». Cette fille de 17 ans venait de vivre sa première expérience sexuelle avec son meilleur ami. Concernant le plaisir qu'elle avait éprouvé, comme chez beaucoup d'entre nous, cette « première fois » n'était pas à inscrire dans le marbre. Néanmoins, tranquillement, elle a su dire à son partenaire son insatisfaction. Devant les autres jeunes femmes, elle a parlé librement du bénéfice de bien connaître son corps avant la première fois grâce à la masturbation. Ces conversations sont rares dans nos salles d'attente. Toutefois, pour autant que l'animatrice ouvre sur les thèmes du plaisir et du désir, la parole se libère sans difficulté. Nous pouvons constater que certaines des jeunes femmes que nous recevons parlent de sexualité ouvertement avec leurs ami-e-s, se connaissent bien et jouissent sans entrave.

Ce que le MFPP publiait dans sa brochure nationale « La contraception » en mai 1982 :



Un grand salut à toutes celles et ceux qui nous ont précédées, accompagnées,
soutenues et qui ont partagé nos luttes jusqu'à aujourd'hui



A vous les filles, Mes sœurs de lutte

Y'en a des jeunes et des moins jeunes,
Y'en a des minces, y'en a des rondes,
Y'en a des entre-deux,
Y'en a qui auraient pu inspirer Giacometti,
D'autres, Rubens, Picasso ou le Douanier Rousseau,
Toutes différentes, toutes des œuvres d'art,
Uniques...

Y'en a des blondes, y'en a des brunes,
Y'en a des blanches, y'en a des noires,
Y'en a qui sont bière, y'en a qui sont piano
Y'en a qui sont kir cassis, kir mûre ou kir poire,
Y'en a qui sont sans alcool,
Et moi j'aime ça.

Y'en a qui ne croient pas en elles,
Y'en a qui ne croient que dans les autres,
Y'en a c'est tout le contraire.
Y'en a sur qui on peut compter,
Y'en a qui comptent sur les autres,
Et c'est bien comme ça.

Y'en a qui manient du concept,
Y'en a qui manient de la douceur,
Y'en a qui manient de la convivialité,
Y'en a qui manient de la fraîcheur,
Y'en a qui manient de l'humour,
Y'en a qui manient de la rigueur,
Et y'en a qui manient un peu tout ça.
Y'en a qui rient, y'en a qui pleurent,
Y'en a qui boudent, y'en a des zens,
Un petit tour et puis s'en va.

Y'en a qui aiment les livres,
Y'en a qui aiment les fleurs,
Y'en a qui aiment les mots,
Y'en a c'est les odeurs,
Y'en a qui sont cerveau,
Y'en a qui sont cœur,
Et des fois, les 2 à la fois.

Y'en a qui sont dans la légèreté,
Y'en a qui sont dans la lourdeur,
Y'en a qui se font petites et se cachent derrière leur peur,
Y'en a qui jouent les fortes et cachent leur peur derrière de
la dureté.
Y'en a qui marchent sur un fil,
Y'en a qui prennent beaucoup de place,

Y'en a des côté face,
Y'en a des côté pile.

Y'en a qui ont traversé des océans,
Y'en a qui ont traversé des déserts,
Y'en a qu'ont essuyé des ouragans et des torrents de lar-
mes,
Y'en a qui ont pris des chemins de traverse,
Y'en a qui ont vogué sur de longs fleuves tranquilles.

Y'en a qui sont tombés de haut,
Y'en a qui les rattrapent.
Y'en a des blessées, des malmenées par la vie,
Y'en a des gâtées, des bien aimées,
Et toutes un peu tout ça.

Y'en a des battantes qui ouvrent de lourdes portes,
Y'en a des robustes qui construisent des murs,
Y'en a des fragiles qui soulèvent des montagnes,
Et toutes, elles sont tout ça,
Et elles ne le savent même pas.

Y'en a des courageuses que l'on admire,
Et qui ne le savent même pas.
Y'en a des généreuses à qui l'on doit beaucoup,
Et qui ne le savent même pas.
Y'en a des audacieuses qui nous inspirent,
Et qui ne le savent même pas.

Et toutes, et tour à tour, joueuses, sérieuses, peureuses, co-
lèreuses, précieuses, nerveuses, paresseuses, gracieuses,
malheureuses, fumeuses, surfeuses, taiseuses, pleureuses,
rieuses, taxieuses, amoureuses, causeuses, odieuses, harmo-
nieuses, ennuyeuses, bosseuses, nageuses, soyeuses, char-
meuses, danseuses, ambitieuses....
Et moi, heureuse,
Et fière,
Et forte d'être à vos côtés.

A toutes, je dis MERCI,
D'être là, un élément du tout,
Ce tout qui n'a de sens
Que toutes ensemble réunies, mes sœurs de lutte.

Texte rédigé en 2009 par une militante de l'AD, à l'intention de
nous toutes et toutes celles qui voudront bien s'y reconnaître !



Mouvement Français pour le Planning Familial Seine Saint Denis

Immeuble Edouard Vaillant - 22, boulevard Félix Faure - 93200 SAINT DENIS
Tél. : 01.55.84.04.04 - @mail : mfpf-ad.93@wanadoo.fr